



BRETAGNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R53-2025-102

PUBLIÉ LE 2 SEPTEMBRE 2025

Sommaire

BRET 12 -Direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes - DISP / Secretariat de direction

R53-2025-08-29-00001 - Arrêté de M. Pascal VION, DISP Grand Ouest, du 29 août 2025 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire. (16 pages)

Page 4

Bretagne10_Direction régionale des douanes (DRD) /

R53-2025-09-01-00001 - 25000879 01 09 25 Décision delegat sign rep justice (2 pages)

Page 21

Direction Régionale des Finances Publiques /

R53-2025-09-01-00005 - Décision de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire de Madame Muriel PETITJEAN, directrice du pôle gestion publique de la DRFiP de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine, aux agents du centre de gestion financière Bloc 1 (2 pages)

Page 24

R53-2025-09-01-00006 - Décision de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire de Madame Muriel PETITJEAN, directrice du pôle gestion publique de la DRFiP de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine, aux agents du centre de gestion financière Bloc 2 (4 pages)

Page 27

DIRM /

R53-2025-08-28-00002 - Arrêté portant approbation de la délibération n° 2025-012 « PRAIRES SAINT-MALO » du 26 août 2025 du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne (6 pages)

Page 32

R53-2025-08-28-00005 - Arrêté portant approbation de la délibération n° 2025-015 « CADRE D'ATTRIBUTION DES LICENCES DE RÉCOLTE DU GOÉMON POUSSANT EN MER » du 26 août 2025 du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne (10 pages)

Page 39

Les Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités /

R53-2025-09-01-00004 - Décision du 1er septembre 2025 portant affectation des agents de contrôle au sein de l'unité régionale d'appui et de contrôle à la lutte contre le travail illégal et les fraudes au détachement (Uracti) de Bretagne (2 pages)

Page 50

préfecture de région /

R53-2025-08-29-00006 - 2025 08 29 Rectorat DSF-marchés (3 pages)

Page 53

R53-2025-09-01-00007 - 2025 09 01 subdél; DIDI (1 page)	Page 57
RECTORAT /	
R53-2025-08-29-00003 - arrêté portant délégation financière aux responsables des services du rectorat (6 pages)	Page 59
R53-2025-08-29-00004 - arrêté portant rattachement du service mutualisé de l'action sociale au SAPAP (1 page)	Page 66
R53-2025-09-01-00003 - arrêté portant subdélégation de la Secrétaire générale d'académie en matière de recrutement et de gestion des personnels (2 pages)	Page 68

BRET 12 -Direction interrégionale des services
pénitentiaires de Rennes - DISP

R53-2025-08-29-00001

Arrêté de M. Pascal VION, DISP Grand Ouest, du
29 août 2025 portant délégation de signature en
matière d'ordonnancement secondaire.

DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES GRAND-OUEST
(Bretagne, Normandie et Pays de la Loire)
CABINET

**ARRETE DU 29 août 2025
Portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire
A compter du 1^{er} septembre 2025**

LE DIRECTEUR INTERREGIONAL DES SERVICES PENITENTIAIRES GRAND OUEST

Vu la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances modifiée ;
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée, notamment son article 34 ;
Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;
Vu le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat ;
Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
Vu le décret n°2005-1490 du 2 décembre 2005 relatif à l'organisation financière et comptable des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;
Vu le décret du 10 octobre 2024 portant nomination de Mr Amaury de SAINT-QUENTIN préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;
Vu la circulaire de gestion budgétaire du ministre de l'économie, des finances et de la relance en date du 11 janvier 2021 relative à la mission plan de relance ;
Vu l'arrêté du 29 décembre 2006 portant règlement de comptabilité du ministère de la justice ;
Vu le protocole portant contrat de service entre la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Ouest, la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes, la délégation interrégionale du secrétariat général Grand-Ouest et le service facturier de la direction régionale des finances publiques Bretagne et Ille et Vilaine du 13 mars 2018 ;
Vu la convention de subdélégation de gestion du Fonds de transformation de l'action publique (FTAP) entre le secrétariat général (SG) du ministère de la justice, la direction de l'administration pénitentiaire (DAP) et la direction des services judiciaires (DSJ) du 28 août 2024 ;
Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer ;
Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice en date du 5 juillet 2024 nommant Monsieur Pascal VION, directeur interrégional des services pénitentiaires de Rennes à compter du 1^{er} octobre 2024 ;
Vu la circulaire du ministre de l'économie et des finances et du ministre délégué chargé du budget du 4 décembre 2013 désignant le préfet de région comme responsable de budget opérationnel de programme pour les services territoriaux placés sous son autorité ;
Vu l'arrêté du 30 octobre 2024 du préfet de la région Bretagne, préfet d'Ille-et-Vilaine, portant délégation de signature financière à Monsieur Pascal VION, directeur interrégional des services pénitentiaires Grand-Ouest, en qualité de responsable d'unité opérationnelle (RUO) et le cas échéant de responsable du service prescripteur au sein d'une unité opérationnelle (UO) pour prescrire l'exécution des recettes et des dépenses imputées sur le programme 107, ainsi qu'en qualité de responsable de service prescripteur au sein d'une UO, pour prescrire l'exécution des recettes et des dépenses imputées sur les programmes 348, 349, 362, 363, 364 et 723.

ARRETE

Article 1 : Il est donné subdélégation à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, les actes concernant l'ordonnancement des recettes et des dépenses d'investissement des régions Bretagne, Normandie et Pays de la Loire, aux agents dont les noms suivent :

- M Luc JULY, directeur interrégional adjoint ;
- M Richard MENAGER, secrétaire général.

Il est donné subdélégation à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, les lettres de commandes simples d'un montant inférieur ou égal à 90 000 € HT ainsi que les intérêts moratoires et ordres à payer des dépenses d'investissement des régions Bretagne, Normandie et Pays de la Loire, à :

- M. Michaël GARNIER, chef du département des affaires immobilières ;
- Mme Maryse POULELAOUËN, adjointe au chef du département des affaires immobilières.

Article 2 : Il est donné subdélégation à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, les actes concernant l'ordonnancement des recettes et des dépenses des traitements et des indemnités des personnels des régions Bretagne, Normandie et Pays de la Loire, aux agents dont les noms suivent :

- M Luc JULY, directeur interrégional adjoint ;
- M Richard MENAGER, secrétaire général ;
- M. Jean-Christophe HOUARD, chef du département des ressources humaines et des relations sociales ;
- Mme Helen BELLE, adjointe au chef du département des ressources humaines et des relations sociales ;
- Mme Janick HAYEL, cheffe du service de gestion administrative et financière du personnel.

Article 3 : Il est donné subdélégation à l'effet de signer, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et dépenses, dans la limite de leurs attributions et compétences, l'ensemble des actes d'engagement de l'Etat relatif au budget prévisionnel du programme 107, titres III et VI, ainsi que les recettes et dépenses imputées sur le compte de commerce 912 « cantine des détenus et travail dans le cadre pénitentiaire », aux agents dont les noms suivent :

- M Luc JULY, directeur interrégional adjoint ;
- M Richard MENAGER, secrétaire général ;
- Mme Soizick MASSE-POLLET, cheffe du département du budget et des finances ;
- M. Romain DOUCET, adjoint à a cheffe du département du budget et des finances.

Article 4 : Il est donné subdélégation à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences et dans la limite des crédits de fonctionnement et d'intervention qui leur sont alloués, les actes concernant la signature des lettres de commandes, des attestations de service fait et des ordres de mission qui ne sont pas permanents, aux chefs d'établissements pénitentiaires, leurs adjoints, aux directeurs fonctionnels des services pénitentiaires d'insertion et de probation et à leurs adjoints, ainsi qu'aux personnels administratifs désignés (annexe), pour les recettes et les dépenses relatives au budget prévisionnel du programme 107 titres III, V et VI (signature des bons de commande, établissement de certificats administratifs nécessaires à certains mandatements, signature des relevés d'opération bancaires des cartes achats, signature des ordres à payer des tableaux d'ordre à payer, signature des attestations de « service fait »), ainsi que les recettes et dépenses imputées sur le compte de commerce 912 « cantine des détenus et travail dans le cadre pénitentiaire » (signature des bons de commande, établissement de certificats administratifs nécessaires à certains mandatements, signature des relevés d'opération bancaires des cartes achats, signature des ordres à payer des tableaux d'ordre à payer, signature des attestations de « service fait »).

Article 5 : Il est donné subdélégation de signature à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, les actes préparatoires concernant l'ordonnancement des recettes et des dépenses inscrites au budget des unités opérationnelles des programmes 107 et 912 délégués à la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes, aux agents désignés en qualité de valideur portail formulaire et en qualité de constateur du service fait portail formulaire (annexe).

Article 6 : Il est donné subdélégation de signature à effet de valider, dans l'outil Chorus DT, dans la limite de leurs attributions et compétences, les ordres de mission et engagements de frais de déplacement pour les personnels placés sous leur autorité, aux agents désignés en qualité de valideur ou gestionnaire Chorus DT (annexe).

Article 7 : Il est donné subdélégation de signature au référent SFACT, au suppléant SFACT et aux personnels administratifs désignés (annexe) aux fins de créer et transmettre les fiches communication au SFACT et au DAEB, ayant pour objet notamment de transmettre l'ordre de payer des dépenses de flux 3 et flux 4, les baux, les charges :

Service	Unité	Nom-Prénom	Fonction
Direction Interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest	DBF	BOULAIS Nelly	Référente SFACT
	DBF	PARIZET Charlotte	Suppléant SFACT

Article 9 : Le directeur interrégional des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de la Loire) est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux intéressés et au directeur régional des Finances Publiques de la région Bretagne, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Bretagne et affiché à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de la Loire).

Fait à Rennes, 29 août 2025

Le Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires Grand-Ouest
(Bretagne, Normandie et Pays de la Loire)

Pascal VION



I/ Dépenses de recettes et de fonctionnement et d'intervention, imputées sur le (BO# 0107-0067 et UC 0107-0007-0001) - Titre III, Titre VI et compte de commerce 912

Fonctions	Types d'actes faisant l'objet d'une subdélégation	NOM du Titulaire de la délégation et des suppléants (inscrire un nom par ligne suivi de la mention titulaire ou suppléant)
1- Signature des marchés, devis et demandes préalables d'achat imputées sur les crédits du titre III		
Directeur interrégional adjoint	Signature de l'ensemble des actes relatifs au pilotage du budget opérationnel du programme 107 pour le titre III.	Luc JULY, titulaire
Secrétaire général		Richard MENAGER, suppléant
Chef du département du budget et des finances (DBF), Adjoint au chef du département (DBF)		Soizick MASSE-POLLET, titulaire
		Romain DOUCET, suppléant
2- Exécution des marchés de gestion déléguée		
Cheffe de l'unité de suivi des gestions déléguées	Réponses au recours gracieux formés par les titulaires de marché GD contre les décisions de pénalités appliquées au niveau des établissements.	Elodie GODET, titulaire
3- Validation des états de frais de déplacements et frais de changement de résidence		
Directeur interrégional adjoint		Luc JULY, titulaire
Secrétaire général		Richard MENAGER, suppléant
Chef du département du budget et des finances (DBF), Adjoint au chef du département (DBF)		Soizick MASSE-POLLET, titulaire Romain DOUCET, suppléant
Gestionnaires au département du budget et des finances (DBF)	Frais de déplacement et frais de changement de résidence des agents.	Isabelle CHASSEING Charline GOURHAND Martine HERVE Lucie REPESSE Félicien SITOUP
Pôle administratif - Mission droit, expertise juridique et maîtrise risques	Frais de déplacement des agents.	Sabine CROCCQ, titulaire xxxxxx, suppléante
Directrice des Equipes de Sécurité Pénitentiaire		Mathilde DESFORGES Stéphane HILLAIRET, titulaire
Responsable - Direction des équipes de sécurité pénitentiaire - Autorité régulation programmation extraction judiciaire (ARPEJ) Adjointe au Responsable - ARPEJ		Aurélie GILLON, suppléante
Pôle administratif - ARPEJ		XXXX XXXX
Adjointe au DRHRS (département des ressources humaines et des relations sociales)		Kévin JOUBEAU
Secrétariat du DRHRS		Helen BELLE, titulaire
Assistante de Formation - Département Recrutement Formation		Florence ROISAN, suppléante
Assistants au DSD (département de la sécurité et de la détention)		Patricia LAGARRIGUE
Chef d'unité au DSD - ERIS		Jocelyne RIO Christel SAUVAGE FONTAINE
Adjoint au chef d'unité au DSD - ERIS		Cyril PROUVEZ, titulaire
Secrétaire au DSD - ERIS		Emmanuel RUPPRECHT, suppléant
Agents ERIS		Mathilde COURGEON, suppléante Jean Baptiste BUCHART Benjamin CAZES Frédéric SEBENE
Assistant au DSD - Unité de la Sécurité		Fabien SAINT MAZARD
Cheffe de Service		Cécile BOUGHERARI, titulaire
Adjoint à la cheffe de service		Jonathan MAILHAT, suppléant
Chef de département - DSI (département des systèmes d'information)		Didier GESNOUIN, titulaire
Adjoint au chef de département - DSI (département des systèmes d'information)		Yohann RADIN, suppléant
Chef de département - DPIPFR (département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive) Adjoint au Chef de département - DPIPFR		Lucie COMMEUREUC, titulaire Laurent ROUSSEL, suppléant
Secrétaire au DPIPFR (département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive)		Pierrick DENMAT, suppléant
Chef de l'UPPI - DPIPFR (département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive)		Marion KERDRAON, titulaire
Chef de l'UEP - DPIPFR (département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive)	Juliette LE SERRE	
Chef de l'UMA - DPIPFR (département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive)	Laure JOLIVET, titulaire	
Chef de département - DAI (département des affaires immobilières)	Mickaël GARNIER, titulaire	
Adjointe au chef de département - DAI	Maryse POULELAOUËN, suppléante	
4- Validation des ordres à payer		
Directeur interrégional adjoint	Ordre à payer avant transmission à la DRFIP.	Luc JULY, titulaire
Secrétaire général		Richard MENAGER, suppléant
Chef du département du budget et des finances (DBF), Adjoint au chef du département (DBF)		Soizick MASSE-POLLET, titulaire
		Romain DOUCET, suppléant
5- Saisie dans l'application Chorus-Formulaire		
Chef du département du budget et des finances (DBF), Adjoint au chef du département	Constatation du service fait, demande d'achat (par centre de coût).	Soizick MASSE-POLLET, titulaire Romain DOUCET, suppléant

Gestionnaires au département du budget et des finances (DBF)	Validation et constatation des SF	Sandrine AUFFRAY Isabelle CHASSEING Nelly DOPIERALA Charline GOURHAND Martine HERVE Morgane LERAY XXXX Félicien SITO Auriane THIBAUT Camille ZENNATI
Cheffe de département du budget et des finances (DBF)		Soizick MASSE-POLLET, titulaire
Référente SFACT - département du budget et des finances (DBF) Chargée de mission - département du budget et des finances (DBF)		Nelly BOULAIS, titulaire Charlotte PARIZET, suppléante
Gestionnaires au département du budget et des finances (DBF)	Création et transmission des Fiches COM	Sandrine AUFFRAY Isabelle CHASSEING Nelly DOPIERALA Charline GOURHAND Martine HERVE Morgane LERAY XXXX Félicien SITO Auriane THIBAUT Camille ZENNATI
Cheffe de l'unité de gestion des dossiers transversaux - (UGDT) - DRHRS Adjoint à la cheffe d'unité (UGDT) - DRHRS Gestionnaires du Pôle RH Siège (UGDT) - DRHRS - AT et frais médicaux		Morgane GLOAGUEN Christophe EUZENAT Catherine ROMARY Nathalie ADIGO
6-Traitement des relevés d'opération et des demandes de paiement		
Chef du département du budget et des finances (DBF), Adjointe au chef du département	Signature des ROP et ROA	Soizick MASSE-POLLET, titulaire Romain DOUCET, suppléant
Référente SFACT - département du budget et des finances (DBF) Chargée de mission - département du budget et des finances (DBF)		Nelly BOULAIS, titulaire Charlotte PARIZET, suppléante
Gestionnaires au département du budget et des finances (DBF)	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	XXXX Isabelle CHASSEING Charline GOURHAND Martine HERVE Félicien SITO Auriane THIBAUT
7-Traitement des intérêts moratoires		
Chef du département du budget et des finances (DBF), Adjoint au chef du département	Signature des tableaux d'ordre de payer	Soizick MASSE-POLLET, titulaire Romain DOUCET, suppléant
Référente SFACT - département du budget et des finances (DBF) Chargée de mission - département du budget et des finances (DBF)	Transmission des tableaux d'ordre de payer PAR FICHE COM à la DRFIP	Nelly BOULAIS, titulaire Charlotte PARIZET, suppléante
II/ Dépenses d'investissement, imputées sur (BCP 0107-F007 et UO 0107-F007-0001) - Titre V		
1- Signature des marchés, ordres de service, devis, demandes préalables d'achat		
Directeur interrégional adjoint	Signature de l'ensemble des actes relatifs au pilotage du budget opérationnel du programme 107 pour le titre V. Ensemble des marchés, ordres de service, devis, demandes préalables d'achat, déclarations de sous-traitance et certificats administratifs - lettres de commande ≤ 90 000€ HT + intérêts moratoires et ordres à payer des dépenses d'investissement de l'interrégion	Luc JULY, titulaire
Secrétaire général		Richard MENAGER, suppléant
Chef du département des affaires Immobilières (DAI), Adjointe chef du département		Michaël GARNIER, titulaire Maryse POULELAOUEN, suppléante
2- Saisie dans l'application Chorus-Formulaire		
Chef du département des affaires Immobilières (DAI), Adjointe chef du département	Constatations du service fait, demandes d'achat (autorisées par devis, ordre de service, bon de commande)	Michael GARNIER, titulaire Maryse POULELAOUEN, suppléante
Chef de l'Unité de suivi financier et gestion patrimoniale - UFGP - DAI Adjointe à la cheffe de l'UFGP - DAI Gestionnaire financière	Validation et constatation des SF	Françoise TERLIN, titulaire Tiffany CHAPALAIN-PIERRE, suppléante Cédric CARLIER, titulaire Siegfried LABRACHERIE, suppléante
Chef de l'Unité de suivi financier et gestion patrimoniale - UFGP - DAI Adjointe à la cheffe de l'UFGP - DAI Gestionnaire financière	Création et transmission des Fiches COM	Françoise TERLIN, titulaire Tiffany CHAPALAIN-PIERRE, suppléante Cédric CARLIER, titulaire Siegfried LABRACHERIE, suppléante

Structures	Fonctions	Types d'acte faisant l'objet d'une subdélégation	NOM du Titulaire de la délégation et des suppléants (inscrire un nom par ligne suivi de la mention titulaire ou suppléant)
1- Signature des devis et demandes préalables d'achat imputées sur les crédits du titre III titre VI et compte de commerce 912			
MA ANGERS	Cheffe d'établissement Adjoint au chef d'établissement Chef des Services Pénitentiaires Responsable des services administratifs	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc.	Paloma CASADO-TORRES Etienne LE BRUN Anthony GAUTIER Marianne CHAUSSEVIER
CD ARGENTAN	Chef d'établissement Adjointe au chef d'établissement Directrice des Services Pénitentiaires Responsable des services administratifs et financiers	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc.	Amadou MALLOUM Patricia NOGUERA Cindy AUBERT Thierry LE TENNIER
MA BREST	Cheffe d'établissement Adjointe à la cheffe d'établissement	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc.	Stéphanie BILGER Josephine PUIS-NICOT
CP CAEN IFS	Chef d'établissement Adjointe au chef d'établissement Directrice des Services Pénitentiaires Directrice des Services Pénitentiaires d'insertion et de Probation - Responsable SAS Responsable des services administratifs	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc.	Vincent RAVOISIER Fanny DARGHAM Julie WUILLEZ Anne-Claire FEUILLU (METAYER)
CP CAEN	Chef d'établissement Adjoint au chef d'établissement Directrice des Services Pénitentiaires Responsable des services administratifs et financiers	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc.	Jean-Luc GOLOB François MARIE Marion VARINGOT Sophie JEANNE épouse HEROULT
MA CHERBOURG	Cheffe d'établissement Adjointe à la Cheffe d'établissement Adjoint au Chef de détention Officier	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc.	Sophie DUPRAT-RUEL Philippe JARZYNSKA Jérôme CHAMBRILLON Bertrand COUPEAU
CP CONDE SUR SARTHE	Chef d'établissement Adjoint au chef d'établissement Directeur des Services Pénitentiaires Directrice des Services Pénitentiaires Responsable de la gestion déléguée Responsable des services administratifs et financiers	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc.	Vincent VERNET Arnaud CAHAGNET Didier VAULOUP XXXX Nathalie TOLLEMER Christine PRAUX
MA COUTANCES	Chef d'établissement Adjointe au chef d'établissement Lieutenant et Capitaine	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc.	Lionel LE FRANCOIS Murielle MEDOC ELMA Mikael BIHAN
MA EVREUX	Chef d'établissement Adjoint au chef d'établissement	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc.	Mohamed MOKHTARI Vincent SAR
MA FONTENAY LE COMTE	Chef d'établissement Adjoint au chef d'établissement	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc.	Jean-Georges LAVAL Jérôme TRICOT
MA LA ROCHE SUR YON	Chef d'établissement Adjoint au chef d'établissement Chef de détention	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc.	Franck AUPAIS Massala PANGUI Laurent LEFEBVRE
MA LAVAL	Cheffe d'établissement Adjointe au chef d'établissement Chef de détention Officier Responsable des services administratifs et financiers	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc.	Christelle GIRAUD Yann DEGQUEY Jean Pierre CALERO Alexandre LEFEBVRE Jessica LANDAIS (BABIN)
CP LE HAVRE	Chef d'établissement Adjoint au chef d'établissement Directrice des Services Pénitentiaires Responsable de la Gestion déléguée Responsable des services administratifs	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc.	Renaud LACOMBRE Olivier COURCHE Guillemette ROBILIARD (DUTERRE) Emeline BOUTIER Catherine OHL
CP LE MANS LES CROISSETTES	Cheffe d'établissement Adjointe au chef d'établissement Responsable SAS Responsable des services administratifs Responsable Budget et Gestion Déléguée	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc.	Delphine CLOAREC Fouad SIKOUK - départ le 31/10/2025 Dorian HAMDADOUJ Romaric LEGRAND XXXXX
CP LORIENT	Cheffe d'établissement Adjointe à la cheffe d'établissement Directeur technique	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc.	Amélie RANFAING-DELVIGNE Lucie LE CLERE Franck LE DANTEC
CP NANTES	Chef d'établissement Adjoint au Chef d'établissement Directeur QCD Directrice adjointe QCD Directrice adjointe QCD Directeur QMA Directeur adjoint - QMA Directrice adjointe - QMA Responsable des services administratifs et financiers Responsable du pôle suivi du marché	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc.	Dieudonné MBELEG Arnaud MALET Yvan LE GULUDEC - départ le 30/09/2025 Jasmine BAZENET Charlotte DOURLHIES Benoit SERGENT François PENARD Julie TERRISSE Adrien ROUSSET Bruno CHAUVIN
QMA NANTES	Chef d'établissement Adjoint au Chef d'établissement Directeur QCD Directrice adjointe QCD Directrice adjointe QCD Directeur QMA Directeur adjoint - QMA Directrice adjointe - QMA Responsable des services administratifs et financiers Responsable du Pôle Suivi du Marché	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc.	Dieudonné MBELEG Arnaud MALET Yvan LE GULUDEC Jasmine BAZENET Charlotte DOURLHIES Benoit SERGENT François PENARD Julie TERRISSE Adrien ROUSSET Bruno CHAUVIN
EPM ORVAULT	Chef d'établissement Adjoint au chef d'établissement Responsable des services économiques Responsable des services économiques et de la Gestion déléguée	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc.	Stéphane GLAPPIER Fabrice MOROT Séverine MIGNOT Valérie GEFFROY
CP RENNES	Cheffe d'établissement Adjointe à la cheffe d'établissement Directeur des Services Pénitentiaires Responsable des services administratifs et financiers Directeur technique	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc.	Aude KARDAS-WESSRECHER Claire MAIRAND Romain GRANIER Florie CLOITRE Roland DUFAUX
CP RENNES-VEZIN	Chef d'établissement Adjointe au chef d'établissement Directrice des Services Pénitentiaires Responsable des services administratifs Responsable des services financiers	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc.	Nourredine BRAHIMI Cécile GUILLOTTEL (JAN) Anne Sophie ARAUJO Christelle BOUTIN Lynda VERGEROLLE

MA ROUEN	Cheffe d'établissement Adjointe à la cheffe d'établissement Directrice des Services Pénitentiaires Directrice des Services Pénitentiaires Responsable des services administratifs et financiers	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc.	Elise THEVENY Séverine ACKER (LAUNAY) Noemie ROUSSEL Noura BERBACHI Claire VARIN
MA SAINT BRIEUC	Cheffe d'établissement Adjointe à la cheffe d'établissement	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc.	Céline DOMINGO Frédérique MATHYS
MA SAINT MALO	Chef d'établissement Adjointe au chef d'établissement Cheffe de Détention	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc.	Philippe MERCIER Caroline THIRIOT Gabriel THENARD - à compter du ?
CD VAL DE REUIL	Cheffe d'établissement Adjointe au chef d'établissement Responsable des services administratifs et financiers	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc.	Sylvette ANTOINE Laure VANDEL Nathalie GALLE
MA VANNES	Chef d'établissement Adjoint au chef d'établissement	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc.	Xavier RIDEAU Stéphane BROUXEL
2- Exécution des marchés de gestion déléguée			
CD ARGENTAN	Chef d'établissement Adjointe au chef d'établissement Directrice des Services Pénitentiaires Responsable des services administratifs et financiers	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc.	Amadou MALLOUM Patricia NOGUERA Cindy AUBERT Thierry LE TENNIER
CP CAEN IFS	Chef d'établissement Adjointe au chef d'établissement Directrice des Services Pénitentiaires Directrice des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation - Responsable SAS Responsable des services administratifs	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc.	Vincent RAVOISIER Fanny DARGHAM Julie WOLLÉZ Anne-Claire FEULLU (MÉTAYER) Stéphanie BOISTUAUD
CP CONDE SUR SARTHE	Chef d'établissement Adjoint au chef d'établissement Directeur des Services Pénitentiaires Directrice des Services Pénitentiaires Responsable de la gestion déléguée Responsable des services administratifs et financiers	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc.	Vincent VÉNET Arnaud CAHAGNET Didier VAULOUP XXXX Nathalie TOLLEMER Christine PRÉAUX
CP LE HAVRE	Chef d'établissement Adjoint au chef d'établissement Directrice des Services Pénitentiaires Responsable de la Gestion déléguée Responsable des services administratifs	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc.	Renaud LACOMBRE Olivier COURCHE Guillemette ROBILLIARD (DUTERRE) Emeline BOUTIER Catherine OHL
CP LE MANS LES CROISSETTES	Cheffe d'établissement Adjointe au chef d'établissement Responsable SAS Responsable des services administratifs Responsable Budget et Gestion Déléguée	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc.	Delphine CLOAREC Fouad SIKOUK - départ le 31/10/2025 Dorian HAMDADOU Romane LEGRAND Isabelle MOREAU
QMA NANTES	Chef d'établissement Adjoint au Chef d'établissement Directeur QCD Directrice adjointe QCD Directrice adjointe QCD Directeur QMA Directeur adjoint - QMA Directrice adjointe - QMA Responsable des services administratifs et financiers Responsable du Pôle Suivi du Marché	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc.	Dieudonné MBELEG Arnaud MALET Yvan LE GULUDEC Jasmine BAZENET Charlotte DOURLHIES Benoit SERGENT François PENARD Julie TERRISSE Adrien ROUSSET Bruno CHAUVIN
EPM ORVAULT	Chef d'établissement Adjoint au chef d'établissement Responsable des services économiques Responsable des services économiques et de la Gestion déléguée	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc.	Stéphane GLAPPIER Fabrice MORDT Séverine MIGNOT (application SIS uniquement) Valérie GÉFFROY (application SIS uniquement)
CP RENNES-VEZIN	Chef d'établissement Adjointe au chef d'établissement Directrice des Services Pénitentiaires Responsable des services administratifs Responsable des services financiers	Devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes, etc.	Nourredine BRAHIMI Cécile GUILLOTÉL (JAN) Anne Sophie ARAUJO Christelle BOUTIN Lynda VERGEROLLE
3- Validation des ordres à payer et des intérêts moratoires			
MA ANGERS	Cheffe d'établissement Adjointe au chef d'établissement Chef des Services Pénitentiaires Responsable des services administratifs	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Paloma CASADO-TORRES Étienne LE BRUN Anthony GAUTIER Marianne CHAUSSEVIER
CD ARGENTAN	Chef d'établissement Adjointe au chef d'établissement Directrice des Services Pénitentiaires Responsable des services administratifs et financiers	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Amadou MALLOUM Patricia NOGUERA Cindy AUBERT Thierry LE TENNIER
MA BREST	Cheffe d'établissement Adjointe à la cheffe d'établissement	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Stéphanie BILGER Josephine PUIS-NICOT
CP CAEN IFS	Chef d'établissement Adjointe au chef d'établissement Directrice des Services Pénitentiaires Directrice des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation - Responsable SAS Responsable des services administratifs	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Vincent RAVOISIER Fanny DARGHAM Julie WOLLÉZ Anne-Claire FEULLU (MÉTAYER) Stéphanie BOISTUAUD
CP CAEN	Chef d'établissement Adjointe au chef d'établissement Directrice des Services Pénitentiaires Responsable des services administratifs et financiers	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Jean-Luc GOLOB François MARIE Marion VARINGOT Sophie JEANNE épouse HEROULT
MA CHERBOURG	Cheffe d'établissement Adjointe à la Cheffe d'établissement Adjointe au Chef de détention Officier	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Sophie DUPRAT-RUEL Philippe JARZYNSKA Jérôme CHAMBRILLON Bertrand COUPEAU
CP CONDE SUR SARTHE	Chef d'établissement Adjoint au chef d'établissement Directeur des Services Pénitentiaires Directrice des Services Pénitentiaires Responsable de la gestion déléguée Responsable des services administratifs et financiers	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Vincent VÉNET Arnaud CAHAGNET Didier VAULOUP XXXX Nathalie TOLLEMER Christine PRÉAUX
MA COUTANCES	Chef d'établissement Adjointe au chef d'établissement Lieutenant et Capitaine	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Lionel LE FRANCOIS Murielle MEDOC ELMA Mikael BIHAN
MA EVREUX	Chef d'établissement Adjoint au chef d'établissement	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Mohamed MOKHTARI Vincent SAR
MA FONTENAY LE COMTE	Chef d'établissement Adjoint au chef d'établissement	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Jean-Georges LAVAL Jérôme TRICOT

MA LA ROCHE SUR YON	Chef d'établissement Adjoint au chef d'établissement Chef de Détention	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Franck AUPAIS Massala PANGUI Laurent LÉFÈVRE
MA LAVAL	Cheffe d'établissement Adjoint au chef d'établissement Chef de détention Officier Responsable des services administratifs et financiers	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Christelle GIRAUD Yann DEGOUEY Jean Pierre CALERO Alexandre LÉFÈVRE Jessica LANDAIS (BAIN)
CP LE HAVRE	Chef d'établissement Adjoint au chef d'établissement Directrice des Services Pénitentiaires Responsable de la Gestion déléguée Responsable des services administratifs	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Renaud LACOMBRE Olivier COURCHE Guillemette ROBILLIARD (DUTERRE) Emeline BOUTIER Catherine OHL
CP LE MANS LES CROISSETTES	Cheffe d'établissement Adjoint au chef d'établissement Responsable SAS Responsable des services administratifs Responsable Budget et Gestion Déléguée	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Delphine CLOAREC Fouad SIKOUK - départ le 31/10/2025 Dorian HAMDAGUI Romaric LEGRAND Isabelle MOREAU
CP LORIENT	Cheffe d'établissement Adjointe à la cheffe d'établissement Directeur technique	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Amélie RANFAING-DELVIGNE Lucie LE CLERE Franck LE DANTEC
CP NANTES	Chef d'établissement Adjoint au Chef d'établissement Directeur QCD Directrice adjointe QCD Directrice adjointe QCD Directeur QMA Directeur adjoint - QMA Directrice adjointe - QMA Responsable des services administratifs et financiers Responsable du pôle suivi du marché	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Dieudonné MBELEG Arnaud MALET Yvan LE GULUDEC - départ le 30/09/2025 Jasmine BAZENET Charlotte DOURLHIES Benoit SERGENT François PENARD Julie TERRISSE Adrien ROUSSET Bruno CHAUVIN
QMA NANTES	Chef d'établissement Adjoint au Chef d'établissement Directeur QCD Directrice adjointe QCD Directrice adjointe QCD Directeur QMA Directeur adjoint - QMA Directrice adjointe - QMA Responsable des services administratifs et financiers Responsable du Pôle Suivi du Marché	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Dieudonné MBELEG Arnaud MALET Yvan LE GULUDEC Jasmine BAZENET Charlotte DOURLHIES Benoit SERGENT François PENARD Julie TERRISSE Adrien ROUSSET Bruno CHAUVIN
EPM ORVAULT	Chef d'établissement Adjoint au chef d'établissement Responsable des services économiques Responsable des services économiques et de la Gestion déléguée	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Stéphane GLAPPIER Fabrice MOROT Séverine MIGNOT Valérie GEFFROY
CP RENNES	Cheffe d'établissement Adjointe à la cheffe d'établissement Directeur des Services Pénitentiaires Responsable des services administratifs et financiers Directeur technique	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Aude KARDAS-WESSBECHER Claire MAIRAND Romain GRANIER Florie CLOITRE Roland DUFAUX
CP RENNES-VEZIN	Chef d'établissement Adjointe au chef d'établissement Directrice des Services Pénitentiaires Responsable des services administratifs Responsable des services financiers	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Nourredine BRAHIMI Cécile GUILLOTTEL (JAN) Anne Sophie ARAUJO Christelle BOUTIN Lyndia VERGEROLLE
MA ROUEN	Cheffe d'établissement Adjointe à la cheffe d'établissement Directrice des Services Pénitentiaires Directrice des Services Pénitentiaires Responsable des services administratifs et financiers	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Elise THEVENY Séverine ACKER (LAUNAY) Noémie ROUSSEL Noura BERBACHI Claire VARIN
MA SAINT BRIEUC	Cheffe d'établissement Adjointe à la cheffe d'établissement	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Céline DOMINGO Frédérique MATTHYS
MA SAINT MALO	Chef d'établissement Adjointe au chef d'établissement Chef de Détention	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Philippe MERCIER Caroline THIRIOT Gabriel THENARD - à compter de ?
CD VAL DE REUIL	Cheffe d'établissement Adjointe au chef d'établissement Responsable des services administratifs et financiers	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Sylvette ANTOINE Laure VANDEL Nathalie GALLE
MA VANNES	Chef d'établissement Adjoint au chef d'établissement	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Xavier RIDEAU Stéphane BROUXEL
4-Traitement des relevés d'opération et des demandes de paiement par carte achat			
MA ANGERS	Cheffe d'établissement Adjointe au chef d'établissement Chef des Services Pénitentiaires Responsable des services administratifs Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaires	Signature des ROP et ROA Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Paloma CASADO-TORRES Étienne LE BRUN Anthony GAUTIER Marianne CHAUSSIVERT Marianne CHAUSSIVERT Céline CHEFDEVILLE Michaël BOCHU Isabelle HOUSSAIS Peggy LAMBINET
CD ARGENTAN	Chef d'établissement Adjointe au chef d'établissement Directrice des Services Pénitentiaires Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaires	Signature des ROP et ROA Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Amadou MALLOUM Patricia NOGUERA Cindy AUBERT Thierry LE TENNIER Corinne BAERT Maria DIAZ
MA BREST	Cheffe d'établissement Adjointe à la cheffe d'établissement Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaire	Signature des ROP et ROA Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Stéphanie BILGER Josephine PLUS-NICOT Laurence CUCCIA Françoise LE GALL
CP CAEN IFS	Chef d'établissement Adjointe au chef d'établissement Directrice des Services Pénitentiaires Directrice des Services Pénitentiaires d'insertion et de Probation - Responsable SAS Responsable des services administratifs Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaires	Signature des ROP et ROA Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Vincent RAVOISIER Fanny DARGHAM Julie WOILLEZ Anne-Claire FEULLU (METAYER) Stéphanie BOISTUAUD Stéphanie BOISTUAUD Aude LE DRAMP Stéphanie LEGROS

CP CAEN	Chef d'établissement Adjoint au chef d'établissement Directrice des Services Pénitentiaires Responsable des services administratifs et financiers	Signature des ROP et ROA	Jean-Luc GOLOS François MARIE Marion VARINGOT Sophie JEANNE épouse HEROULT
	Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaires	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Laurent PINOCHE David BONOU Mana LOUICHE Didier NIOBEY Philippe RATEL
MA CHERBOURG	Cheffe d'établissement Adjoint à la Cheffe d'établissement Adjoint au Chef de détention Officier	Signature des ROP et ROA	Sophie DUPRAT-RUEL Philippe JARZYNKA Jérôme CHAMBRILLON Bertrand COUPEAU
	Gestionnaires	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Sandrine BELLETOILE Sabrina LAISNE
CP CONDE SUR SARTHE	Chef d'établissement Adjoint au chef d'établissement Directeur des Services Pénitentiaires Directrice des Services Pénitentiaires Responsable de la gestion déléguée Responsable des services administratifs et financiers	Signature des ROP et ROA	Vincent VERNET Arnaud CAHAGNET Didier VAULOUPE XXXX Nathalie TOLLEMER Christine PREAUX
	Gestionnaires	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Mickaël GODIN Laure JOYEAU
MA COUTANCES	Chef d'établissement Adjointe au chef d'établissement Lieutenant et Capitaine	Signature des ROP et ROA	Lionel LE FRANCOIS Murielle MEDOC ELMA Mikael BIHAN
	Gestionnaire	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Laurence AUBRIE
MA EVREUX	Chef d'établissement Adjoint au chef d'établissement	Signature des ROP et ROA	Mohamed MOKHTARI Vincent SAR
	Gestionnaires	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Caroline LATOIRO Marie SARDOU Léa VALLÉ Mélodie LEFRANCOIS Aurèle GRAS
MA FONTENAY LE COMTE	Chef d'établissement Adjoint au chef d'établissement	Signature des ROP et ROA	Jean-Georges LAVAL Jérôme TRICOT
	Gestionnaires	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Sylvie SORIN Wilfrid RAMBEAUD
MA LA ROCHE SUR YON	Chef d'établissement Adjoint au chef d'établissement Chef de Détention	Signature des ROP et ROA	Franck AUPAIS Massala PANGUI Laurent LEFEBVRE
	Gestionnaires	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Barbara FRONTIGNY Aurélien RAMBEAUD
MA LAVAL	Cheffe d'établissement Adjoint au chef d'établissement Chef de détention Officier Responsable des services administratifs et financiers	Signature des ROP et ROA	Christelle GIRAUD Yann DEGOUEY Jean Pierre CALÉRO Alexandre LEFEBVRE Jessica LANDAIS (BABIN)
	Gestionnaires	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Melanie PLUSQUELLEC Claire CELLIER Valéry COSNARD
CP LE HAVRE	Chef d'établissement Adjoint au chef d'établissement Directrice des Services Pénitentiaires Responsable de la Gestion déléguée Responsable des services administratifs	Signature des ROP et ROA	Renaud LACOMBRE Olivier COURCHE Guillemette ROBILLIARD (DUTERRE) Emeline BOUTIER Catherine OHL
	Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaires	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Ilyes BOUKHARI Marjorie DUBOC Valérie LEMAIRE Léa JEANNE-DIT-FOUQUE
CP LE MANS LES CROISSETTES	Cheffe d'établissement Adjoint au chef d'établissement Responsable SAS Responsable des services administratifs Responsable Budget et Gestion Déléguée	Signature des ROP et ROA	Delphine CLOAREC Fouad SIKOUK - départ le 31/10/2025 Dorian HAMDAGUI Romane LEGRAND Isabelle MOREAU
	Responsable des services administratifs et financiers Responsable budget et gestion déléguée Gestionnaire	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Romane LEGRAND Isabelle MOREAU Virginie HUARD Nathalie MOUSNIER
CP LORIENT	Cheffe d'établissement Adjointe à la cheffe d'établissement Directeur technique	Signature des ROP et ROA	Amélie RANFAING-DELVIGNE Lucie LE CLERE Franck LE DANTEC
	Gestionnaires	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Sabrina HUET Cécile CHAPON
CP NANTES	Chef d'établissement Adjoint au Chef d'établissement Directeur QCD Directrice adjointe QCD Directrice adjointe QCD Directeur QMA Directeur adjoint « QMA Directrice adjointe « QMA Responsable des services administratifs et financiers Responsable du pôle suivi du marché Responsable des services administratifs et financiers	Signature des ROP et ROA	Dieudonné MBELEG Arnaud MALET Yvan LE GULUDEC - départ le 30/09/2025 Jasmine BAZENET Charlotte DOURLHIES Benoit SERGENT François PENARD Julie TERRISSE Adrien ROUSSET Bruno CHAUVIN
	Gestionnaires	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Adrien ROUSSET Roselyne LEROUX Véronique DUROUJ Didier FOULON Aurine OBERLAENDER Sihour BEN-HAMDOUDA Anlamati SOUF
QMA NANTES	Chef d'établissement Adjoint au Chef d'établissement Directeur QCD Directrice adjointe QCD Directrice adjointe QCD Directeur QMA Directeur adjoint « QMA Directrice adjointe « QMA Responsable des services administratifs et financiers Responsable du pôle Suivi du Marché	Signature des ROP et ROA	Dieudonné MBELEG Arnaud MALET Yvan LE GULUDEC Jasmine BAZENET Charlotte DOURLHIES Benoit SERGENT François PENARD Julie TERRISSE Adrien ROUSSET Bruno CHAUVIN

	Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaire	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Adrien ROUSSET Chantal MENTEC
EPM ORVAULT	Chef d'établissement Adjoint au chef d'établissement Responsable des services économiques Responsable des services économiques et de la Gestion déléguée	Signature des ROP et ROA	Stéphane GLAPIER Fabrice MOROT Séverine MIGNOT Valérie GEFFROY
	Gestionnaires	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Séverine MIGNOT Valérie GEFFROY
CP RENNES	Cheffe d'établissement Adjointe à la cheffe d'établissement Directeur des Services Pénitentiaires Responsable des services administratifs et financiers Directeur technique	Signature des ROP et ROA	Aude KARDAS-WESSBECHER Claire MAIRAND Romain GRANIER Florie CLOITRE Roland DUFAUX
	Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaires	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Florie CLOITRE Catherine HALLIER Céline GIACOMETTI
CP RENNES-VEZIN	Chef d'établissement Adjointe au chef d'établissement	Signature des ROP et ROA	Nourredine BRAHIMI Cécile GUILLOTEL (JAN)
	Directrice des Services Pénitentiaires Responsable des services administratifs Responsable des services financiers Responsable des services administratifs Gestionnaire	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Anne Sophie ARAUJO Christelle BOUTIN Lynda VERGEROLLE Christelle BOUTIN Lynda VERGEROLLE Edith HAREL
MA ROUEN	Cheffe d'établissement Adjointe à la cheffe d'établissement Directrice des Services Pénitentiaires Directrice des Services Pénitentiaires Responsable des services administratifs et financiers	Signature des ROP et ROA	Elise THEVENY Séverine ACKER (LAUNAY) Noémie ROUSSEL Noura BERBACHI Claire VARIN
	Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaires	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Charlotte CWWYNAR Delphine BARIL Angelina LECLERC Colette PIACENTINO
MA SAINT BRIEUC	Cheffe d'établissement Adjointe au chef d'établissement	Signature des ROP et ROA	Céline DOMINGO Frédérique MATTHYS
	Gestionnaires	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Véronique JUGON Eric COLLIN
MA SAINT MALO	Chef d'établissement Adjointe au chef d'établissement Cheffe de Détention	Signature des ROP et ROA	Philippe MERCIER Caroline THIRIOT Gabriel THENARD - à compter du ?
	Gestionnaires	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Marina MILON Nathalie VASSEUR
CD VAL DE REUIL	Cheffe d'établissement Adjointe au chef d'établissement	Signature des ROP et ROA	Sylvette ANTOINE Laure VANDEL
	Responsable des services administratifs et financiers Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaires	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Nathalie GALLE Nathalie GALLE Annelise BINET Émilie VITRE Béatrice RASSOUW Angéline ARTU
MA VANNES	Chef d'établissement Adjoint au chef d'établissement	Signature des ROP et ROA	Xavier RIDEAU Stéphane BROUXEL
	Gestionnaires	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Christophe BEGUIN Odile RIDEAU
5- Saisie dans l'application Chorus-Formulaire - Validation et constatation de SF - création et transmission de FC			
MA ANGERS	Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaires	Validation et constatation SF - création et transmission de FC	Marianne CHAUSSIVERT Céline BROQUET-CHEFDEVILLE Isabelle HOUSSAIS Emmanuel RUFFINE Céline ZANOTTI
CD ARGENTAN	Gestionnaires	Validation et constatation SF - création et transmission de FC	Corinne BAERT Maria DIAZ (VALET) XXXX
MA BREST	Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaires	Validation et constatation SF - création et transmission de FC	Laurence CUCCIA Christelle BOLESKEI Ève GENTIL Harry ROBERT - MAD de la DISP Lille Faouzi SAID
CP CAEN IFS	Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaires	Validation et constatation SF - création et transmission de FC	Stéphanie BOISTUAUD Magali CANONNE Aude LE DRAMP Coralie MUSSON Géraldine PILLEUL
CP CAEN	Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaires	Validation et constatation SF - création et transmission de FC	Sophie JEANNE épouse HEROULT David BONDU Stéphanie LOUICHE Didier NIOBEY Sandrine PEPIN Philippe RATEL
MA CHERBOURG	Gestionnaires	Validation et constatation SF - création et transmission de FC	Florence DEBLOCK Sabrina LAISNE (PAILLARD)
CP CONDE SUR SARTHE	Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaires	Validation et constatation SF - création et transmission de FC	Christine PREAUX Laure JOYEAU Mickaël GODIN
MA COUTANCES	Gestionnaire	Validation et constatation SF - création et transmission de FC	Laurence AUBRIL
MA EVREUX	Gestionnaires	Validation et constatation SF - création et transmission de FC	Laëticia VALLE Caroline LATOIRO Théophile TRAORE Emilie FOULON Aurélien GRAS Farahel HAUTI
MA FONTENAY LE COMTE	Chef d'établissement Adjoint au chef d'établissement Gestionnaires	Validation et constatation SF - création et transmission de FC	Jean-Georges LAVAL Jérôme TRICOT Sylvie JOURDAIN Wilfrid RAMBAUD
	Gestionnaires	Validation et constatation SF - création et transmission de FC	Sylvie SORIN Wilfrid RAMBAUD

MA LA ROCHE SUR YON	Chef d'établissement Gestionnaires	Validation et constatation SF - création et transmission de FC	Franck AUPIAIS Stéphane BAZILLIER Auréli RAMBEAUD
	Gestionnaires	Validation et constatation SF - création et transmission de FC	Barbara FRONTIGNY Auréli RAMBEAUD
MA LAVAL	Gestionnaires	Validation et constatation SF - création et transmission de FC	Jessica LANDAIS (BABIN) Claire CELLIER Valéry COSNARD Christelle GIRAUD
CP LE HAVRE	Responsable des services administratifs et financiers Responsable de la gestion déléguée Gestionnaires	Validation et constatation SF - création et transmission de FC	Catherine OHL Emeline BOUTIER Valérie LÉMAIRE Léa JEANNE-DIT-FOUQUE Claire AUBRY (DUBOC) Mélanie LEBREQUIER
CP LE MANS LES CROISSETTES	Responsable des services administratifs et financiers Responsable budget et gestion déléguée Gestionnaires	Validation et constatation SF - création et transmission de FC	Romarc LEGRAND Isabelle MOREAU Virginie HUARD
CP LORIENT	Gestionnaires	Validation et constatation SF - création et transmission de FC	Sabrina HUET Céline CHAPON
CP NANTES	Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaires	Validation et constatation SF - création et transmission de FC	Adrien ROUSSET Sihouar BEN-HAMOUDA Juliette BORDOT Virginie CADORET Karine PICHON
QMA NANTES	Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaire	Validation et constatation SF - création et transmission de FC	Bruno CHAUVIN Chantal MENTEC
EPM ORVAULT	Gestionnaires	Validation et constatation SF - création et transmission de FC	Séverine MIGNOT Valérie GEFFROY
CP RENNES	Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaires	Validation et constatation SF - création et transmission de FC	Florie CLOITRE Catherine HALLIER Céline GIACOMETTI
CP RENNES-VEZIN	Responsable des services administratifs Responsable des services financiers Gestionnaire	Validation et constatation SF - création et transmission de FC	Christelle BOUTIN Lynda VERGEROLLE Stéphanie-Auréli FONTAINE
MA ROUEN	Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaires	Validation et constatation SF - création et transmission de FC	Claire VARIN Karine SAAD Angelina LECLERC Colette PIACENTINO
MA SAINT BRIEUC	Cheffe d'établissement Adjointe à la cheffe d'établissement Gestionnaire	Validation et constatation SF - création et transmission de FC	Céline DOMINGO Frédérique MATHYS Éric COLLIN
MA SAINT MALO	Chef d'établissement Adjoint au chef d'établissement Gestionnaires	Validation et constatation SF - création et transmission de FC	Philippe MERCIER Caroline THIRIOT Emilie SERVET-PELLERIN Marina MILON Didier LAIR Nathalie VASSEUR
	Gestionnaires	Validation et constatation SF - création et transmission de FC	XXXX Nathalie VASSEUR
CD VAL DE REUIL	Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaires	Validation et constatation SF - création et transmission de FC	Nathalie GALLE Annelise BINET Emilie VITRE Béatrice RASSOUW Angéline ARTU
MA VANNES	Gestionnaires	Validation et constatation SF - création et transmission de FC	Christophe BEGUIN
6- Validation des états de frais de déplacements			
MA ANGERS	Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Marianne CHAUSSIVERT Céline BROQUET-CHEFDEVILLE Isabelle HOUSAIS Emmanuel RUFFINE Céline ZANOTTI
CD ARGENTAN	Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Corinne BAERT Maria DIAZ (VALET) XXXX
MA BREST	Adjointe à la Cheffe d'établissement Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Joséphine PUIS-NICOT Laurence CUCCIA Christelle BOLESKEI Eve GENTIL Presila WEKO
CP CAEN IFS	Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Patricia BOURGEOIS Magali CANONNE Aude LE DRAMP Coralie MUSSON Géraldine PILLEUL
CP CAEN	Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	David BONDU Sophie HEROULT Stéphanie LOJICHE Martine SAINT JALMES
MA CHERBOURG	Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Florence DEBLOCK Christel DUPUIS
CP CONDE SUR SARTHE	Adjoint au Chef d'établissement Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Arnaud CAHAGNET Christine PRAUX
MA COUTANCES	Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Mickael GODIN Laure JOYEAU Laurence AUBRIL Soline CASE Sophie DESOBEAUX Lionel LE FRANCOIS
MA EVREUX	Chef d'établissement Adjoint au chef d'établissement Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Mohamed MOKHTARI Vincent SAR Caroline LATOIRO Emilie FOULON Mélanie QUATREHOMME Laetitia VALLE Farahéi HAUTI Théophile TRAOIRE Vanessa ARDOUIN
MA FONTENAY LE COMTE	Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Corine ARNAUD Jessica BRIYS Alice SELLIER Marina TAMURA (MAUGER) Estelle VERGNAUD

MA LA ROCHE SUR YON	Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Anne RÉAULT Corinne LUNARD Alexandre CHAUVET
MA LAVAL	Adjoint au Chef d'établissement Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Yann DEGOUÉY Jessica LANDAIS (BABIN) Claire CELLIER Monnain-Innocent GUÉI
CP LE HAVRE	Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Léa JEANNE-DIT-FOUQUE Valérie LEMAIRE Claire AUBRY (DUBOC) Mélanie LEBREQUIER
CP LE MANS LES CROISSETTES	Gestionnaire	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Virginie HUARD
CP LORIENT	Cheffe d'établissement Adjointe à la cheffe d'établissement Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Amélie RANFAING-DELVIGNE Lucie LE CLERE Céline CHAPON Sabrina HUET
CP NANTES	Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Adrien ROUSSET Sihouar BEN HAMOUDA Virginie CADORET Karine PICHON Benoit SERGENT Itai LOIAL Chantal MENTEC
QMA NANTES	Responsable des services administratifs et financiers Responsable du Pôle Suivi du Marché Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Adrien ROUSSET Bruno CHAUVIN Chantal MENTEC Sihouar BEN HAMOUDA Virginie CADORET Karine PICHON Itai LOIAL Arnold VALENCE
EPM ORVAULT	Adjoint au Chef d'établissement Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Fabrice MOROT Valérie GEFROY Christelle JASMIN Sandra LABRUX Séverine MIGNOT
CP RENNES	Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Catherine HALLIER Céline GIACOMETTI Véronique SOUSSET
CP RENNES-VEZIN	Responsable des services financiers Gestionnaire	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Lynda VERGEROLLE Stéphanie-Aurélienne FONTAINE
MA ROUEN	Cheffe d'établissement Officier Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Elise THEVENY Sébastien LAUNAY Claire VARIN Karine SAAD Angéline LECLERC Colette PIACENTINO
MA SAINT BRIFIIC	Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Eric COLLIN Sylvie HASCOET Nathalie LEMEE
MA SAINT MALO	Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Marina MILON Nathalie VASSEUR
CD VAL DE REUIL	Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Angéline ARTU Annelise BINET Béatrice ASSOUW Émilie VITRE
MA VANNES	Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Christophe BEGUIN Pascale JAEGLE

Structures	Fonctions	Engagement et liquidation des dépenses	NOM du Titulaire de la délégation et des suppléants (inscrire un nom par ligne suivi de la mention titulaire ou suppléant)
1- Signature des devis et demandes préalables d'achat imputées sur les crédits du titre III et titre VI			
SPIP 14	Directrice Fonctionnelle des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjointe à la DFSPIP Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Directeur Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Directeur Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaire	Marchés, devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes etc...	Marie SERET (LE MONNIER DE GOUVILLE) Magali VAN DEN AVENNE Manon LION Anouar BEN M'BAREK Clara LE BRAS Farid ACHOUCHI Dominique DEAN XXXX
SPIP 22	Directrice Fonctionnelle des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjointe au DFSPIP Directeur pénitentiaire d'insertion et de probation Directeur pénitentiaire d'insertion et de probation	Marchés, devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes etc...	Delphine FOURNIER Marie-Andrée JANOT Marc MERLIN Alban DABOUIS
SPIP 27	Directrice Fonctionnelle des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjointe à la DFSPIP Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation	Marchés, devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes etc...	Caroline PARISOT XXXX Laure JOUENNE Marie SANTHUNE
SPIP 29	Directrice Fonctionnelle des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjointe à la DFSPIP Directeur Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Responsable des services administratifs et financiers	Marchés, devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes etc...	Charlotte SCHMOUCHKOVITCH Cécile GALLIGANI XXX XXX
SPIP 35	Directeur Fonctionnel des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjointe au DFSPIP Responsable des services administratifs et financiers	Marchés, devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes etc...	Laurent LUDOWICZ Marie-Anne BONNIN (TOMBAL) Pascale NORMAND
SPIP 44	Directeur Fonctionnel des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjointe au DFSPIP Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Responsable des services administratifs et financiers	Marchés, devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes etc...	Edouard FOUCAUD Fabienne GAILLARD Charlène LAGARDE Eugénie GUERIN Evelyne BOUTEAU
SPIP 49	Directrice Fonctionnelle des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjointe à la DFSPIP Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation	Marchés, devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes etc...	Patricia GODARD Aurélien LE DRESSAY (ROGER)
SPIP 50	Directeur Fonctionnel des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjoint au DFSPIP Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation - cheffe d'antenne de Cherbourg Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation - cheffe d'antenne de Coutances Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation - cheffe d'antenne d'Avranches	Marchés, devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes etc...	Pascal LECUYER - départ le ? Loïc KAPINSKI - arrivée le 01/12/2025 Christophe PAYEN Emilie DELAUNAY Maïlys CAZER Amaïa LABATSUZAN-BERHOUEZ - départ le 01/09/2025
SPIP 53	Directrice Fonctionnelle des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjoint à la DFSPIP Directrice adjointe du SPIP 35	Marchés, devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes etc...	XXXXX David RIGAUD Marie-Anne BONNIN (TOMBAL) - MAD du 25 août au 1er septembre 2025
SPIP 56	Directrice Fonctionnelle des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjointe à la DFSPIP Directrice d'Insertion et de Probation	Marchés, devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes etc...	Emmanuelle CALMON Dinah GRENECHE (ANJARINIVO ANTENAINA) XXXX
SPIP 61	Directeur Fonctionnel des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjoint au DFSPIP Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Directeur Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Directeur Pénitentiaire d'Insertion et de Probation - Chef d'antenne - RA Argentan	Marchés, devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes etc...	Stephan FEUILLARD David MENARD Atena STAN (LASBLEIZ) Théogène BALAUD Laurent-Xavier CONCE
SPIP 72	Directeur Fonctionnel des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjoint au DFSPIP	Marchés, devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes etc...	Gabriel PROUVEUR Olivier MOREAU
SPIP 76	Directrice Fonctionnelle des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjointe à la DFSPIP Responsable des services administratifs et financiers	Marchés, devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes etc...	Karine MARIE Stéphanie TOUZEAU Rafaet BCHINI Céline LEGUILLON
SPIP 85	Directrice Fonctionnelle des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjoint à la DFSPIP Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation	Marchés, devis, demandes préalables d'achat et certificats administratifs, titres de perception, états de recettes etc...	Marc LEMEE-LEBEAU Nina FIGLIUZZI Manon PERCIER SOLER
2- Validation des ordres à payer et des intérêts moratoires			

SPIP 14	Directrice Fonctionnelle des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjointe à la DFSPIP Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Directeur Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Directeur Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaire	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Marie SERET (LE MONNIER DE GOUVILLE) Magali VAN DEN AVENNE Manon LION Anouar BEN M'BARECK Clara LE BRAS Farid ACHOUCI Dominique DEAN XXXX
SPIP 22	Directrice Fonctionnelle des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjointe au DFSPIP Directeur pénitentiaire d'insertion et de probation Directeur pénitentiaire d'insertion et de probation	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Delphine FOURNIER Marie-Andrée JANOT Marc MERLIN Alban DABOUIS
SPIP 27	Directrice Fonctionnelle des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjointe à la DFSPIP Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Caroline PARISOT XXXX Laure JOUENNE Marie SANTHUNE
SPIP 29	Directrice Fonctionnelle des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjointe à la DFSPIP Directeur Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Responsable des services administratifs et financiers	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Charlotte SCHMOUCH-KOVITCH Cécile GALLIGANI XXX XXX
SPIP 35	Directeur Fonctionnel des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjointe au DFSPIP Responsable des services administratifs et financiers	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Laurent LUDOWICZ Marie-Anne BONNIN (TOMBAL) Pascale NORMAND
SPIP 44	Directeur Fonctionnel des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjointe au DFSPIP Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Responsable des services administratifs et financiers	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Edouard FOUCAUD Fabienne GAILLARD Charlène LAGARDE Eugénie GUERIN Evelyne BOUTEAU
SPIP 49	Directrice Fonctionnelle des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjointe à la DFSPIP Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Patricia GODARD Aurélien LE DRESSAY (ROGER)
SPIP 50	Directeur Fonctionnel des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjoint au DFSPIP Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation - cheffe d'antenne de Cherbourg Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation - cheffe d'antenne de Coutances Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation - cheffe d'antenne d'Avranches	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Pascal LECUYER - départ le ? Loïc KAPINSKI - arrivée le 01/12/2025 Christophe PAYEN Émilie DELAUNAY Mailys CAZER Amaia LABATSUZAN-BERHOUE - départ le 01/09/2025
SPIP 53	Directrice Fonctionnelle des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjoint à la DFSPIP	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	XXXXXX David RIGAUD
SPIP 56	Directrice Fonctionnelle des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjointe à la DFSPIP Directrice d'Insertion et de Probation	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Emmanuelle CALMON Dinah GRENECHE (ANJANINIVO ANTENAINA) XXXX
SPIP 61	Directeur Fonctionnel des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjoint au DFSPIP Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Directeur Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Directeur Pénitentiaire d'Insertion et de Probation - Chef d'antenne - RA Argentan	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Stephan FEUILLARD David MENARD Atena STAN (LASBLEIZ) Théogène BALAUD Laurent-Xavier CONCE
SPIP 72	Directeur Fonctionnel des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjoint au DFSPIP	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Gabriel PROUVEUR Olivier MOREAU
SPIP 76	Directrice Fonctionnelle des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjointe à la DFSPIP Responsable des services administratifs et financiers	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Karine MARIE Stéphanie TOUZEAU Rafaet BCHINI
SPIP 85	Directrice Fonctionnelle des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjoint à la DFSPIP Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation	Validation des ordres de payer (ODP) et des intérêts moratoires (IM)	Céline LEGUILLON Marc LEMEE-LEBEAU Nina FIGLIUZZI Manon PERCIER SOLER
3-Traitement des relevés d'opération et des demandes de paiement			
SPIP 14	Directrice Fonctionnelle des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjointe à la DFSPIP Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Directeur Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Directeur Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaire Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaire	Signature des ROP et ROA Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Marie SERET (LE MONNIER DE GOUVILLE) Magali VAN DEN AVENNE Manon LION Anouar BEN M'BARECK Clara LE BRAS Farid ACHOUCI Dominique DEAN XXXX Dominique DEAN Pamela DIOT
SPIP 22	Directrice Fonctionnelle des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjointe au DFSPIP Directeur pénitentiaire d'insertion et de probation Directeur pénitentiaire d'insertion et de probation	Signature des ROP et ROA	Delphine FOURNIER Marie-Andrée JANOT Marc MERLIN Alban DABOUIS

	Gestionnaires	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Philippe CLOAREC Aymeline DELACROIX
SPIP 27	Directrice Fonctionnelle des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjointe à la DFSPIP Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation	Signature des ROP et ROA	Caroline PARISOT XXXX Laure JOUENNE Marie SANTHUNE
	Gestionnaires	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Sylvie PITRE Michel DUBOIS
SPIP 29	Directrice Fonctionnelle des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjointe à la DFSPIP Directeur Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Responsable des services administratifs et financiers	Signature des ROP et ROA	Charlotte SCHMOUCHKOVITCH Cécile GALLIGANI XXX XXX
	Gestionnaire	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Christiane COZIC
SPIP 35	Directeur Fonctionnel des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjointe au DFSPIP Responsable des services administratifs et financiers	Signature des ROP et ROA	Laurent LUDOWICZ Marie-Anne BONNIN (TOMBAL) Pascale NORMAND
	Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaire	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Corinne MARZI Hervé COZIEN
SPIP 44	Directeur Fonctionnel des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjointe au DFSPIP Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Responsable des services administratifs et financiers	Signature des ROP et ROA	Edouard FOUCAUD Fabienne GAILLARD Charlène LAGARDE Eugénie GUERIN Evelyne BOUTEAU
	Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaire	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Evelyne BOUTEAU Coralie BON
SPIP 49	Directrice Fonctionnelle des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjointe à la DFSPIP	Signature des ROP et ROA	Patricia GODARD Aurélie LE DRESSAY (ROGER)
	Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Gestionnaire	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Mylène HORNOY
SPIP 50	Directeur Fonctionnel des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjoint au DFSPIP Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation - cheffe d'antenne de Cherbourg Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation - cheffe d'antenne de Coutances Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation - cheffe d'antenne d'Avranches	Signature des ROP et ROA	Pascal LECUYER - départ le 7 Loïc KAPINSKI - arrivée le 01/12/2025 Christophe PAYEN Emilie DELAUNAY Mailys CAZER Amalia LABATSUZAN-BERHOUE - départ le 01/09/2025
	Gestionnaires	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Valérie KOPEC Alexandra DI-CEGLIE
SPIP 53	Directrice Fonctionnelle des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjoint à la DFSPIP	Validation des ordres de payer (ODP)	XXXXX David RIGAUD
	Gestionnaires	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Charlie FLOURDEAU Rachel SALLES
SPIP 56	Directrice Fonctionnelle des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjointe à la DFSPIP Directrice d'Insertion et de Probation	Signature des ROP et ROA	Emmanuelle CALMON Dinah GRENECHE (ANJARINIVO ANTENAINA) XXXX
	Gestionnaires	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Matthieu PHILIPPE Gaëlle RYBKA
SPIP 61	Directeur Fonctionnel des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjoint au DFSPIP Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Directeur Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Directeur Pénitentiaire d'Insertion et de Probation - Chef d'antenne - RA Argentan	Signature des ROP et ROA	Stephan FEUILLARD David MENARD Atena STAN (LASBLEIZ) Théogène BALAUD Laurent-Xavier CONCE
	Gestionnaire	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Anais BEDNAROWICZ-PITEL
SPIP 72	Directeur Fonctionnel des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjoint au DFSPIP	Signature des ROP et ROA	Gabriel PROUVEUR Olivier MOREAU
	Gestionnaires	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Jérôme LAURENT Emmanuelle VANNOORENBERGHE
SPIP 76	Directrice Fonctionnelle des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjointe à la DFSPIP Responsable des services administratifs et financiers	Signature des ROP et ROA	Karine MARIE Stéphanie TOUZEAU Rafaet BCHINI
	Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaire	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM	Valentin COLLETER-LEFEBVRE Stephan MARION

SPIP 85	Directrice Fonctionnelle des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjoint à la DFSPIP Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Gestionnaire	Signature des ROP et ROA	Céline LEGUILLON Marc LEMEE-LEBEAU Nina FIGLIUZZI Manon PÉRCIER SOLER Auréli SEIGNARD
	Transmission au comptable des Ordres de Payer (ODP) et des pièces relatives aux dépenses réglées par carte d'achat de niveau 1 et 1bis PAR FICHE COM		
4- Saisie dans l'application Chorus-Formulaire - Validation et constatation de SF - création et transmission de FC			
SPIP 14	Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaire	Validation et constatation SF - création et transmission de FC	Dominique DEAN Lydie VINCENT XXXX
SPIP 22	Gestionnaire	Validation et constatation SF - création et transmission de FC	Philippe CLOAREC
SPIP 27	Gestionnaires	Validation et constatation SF - création et transmission de FC	Nadège PERRIER Michel DUBOIS
SPIP 29	Gestionnaire	Validation et constatation SF - création et transmission de FC	Christiane COZIC
SPIP 35	Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaires	Validation et constatation SF - création et transmission de FC	Pascale NORMAND Hervé COZIEN Solemn ANLI RICHARD Audrey REVEL
SPIP 44	Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaire	Validation et constatation SF - création et transmission de FC	Evelyne BOUTEAU Coralie BON
SPIP 49	Directrice Fonctionnelle des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjointe à la DFSPIP Gestionnaires	Validation et constatation SF - création et transmission de FC	Patricia GODARD Auréli LE DRESSAY (ROGER)
	Gestionnaire	Validation et constatation SF - création et transmission de FC	Alexandra GONTHIER Chris RICORDI Mylène MORIN Chris RICORDI
SPIP 50	Directeur Fonctionnel des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Gestionnaires	Validation et constatation SF - création et transmission de FC	Pascal LECUYER Valérie KOPEC Alexandra DI-CEGLIE
	Gestionnaires	Validation et constatation SF - création et transmission de FC	Valérie KOPEC Alexandra DI-CEGLIE
SPIP 53	Gestionnaires	Validation et constatation SF - création et transmission de FC	Charlie PLOURDEAU Rachel SALLES
SPIP 56	Gestionnaires	Validation et constatation SF - création et transmission de FC	Matthieu PHILIPPE Gaëlle RYBKA
SPIP 61	Directeur Fonctionnel des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Adjoint à la DFSPIP Gestionnaire	Validation et constatation SF - création et transmission de FC	Stephan FEUILLARD David MENARD Anaïs BEDNAROWICZ-PITEL
	Gestionnaire	Validation et constatation SF - création et transmission de FC	Anaïs BEDNAROWICZ-PITEL
SPIP 72	Gestionnaires	Validation et constatation SF - création et transmission de FC	Jérôme LAURENT Emmanuelle VANNOORENBERGHE
SPIP 76	Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaire	Validation et constatation SF - création et transmission de FC	Rafaël BCHINI Stephan MARION
SPIP 85	Gestionnaire	Validation et constatation SF - création et transmission de FC	Barbara FRONTIGNY
5- Validation des états de frais de déplacements			
SPIP 14	Adjointe à la Directrice Fonctionnelle des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Directeur Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Magali VAN DEN AVENNE Anouar BEN M'BAREK Manon LION Emeline MARGELY Dominique DEAN Vanessa DIONNET XXXX Soraya GHALEM Mélicha LÉBOUCHER
	Gestionnaire	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Philippe CLOAREC
SPIP 22	Gestionnaire	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Philippe CLOAREC
SPIP 27	Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Michel DUBOIS Anne Sophie LAMOLY Nadège PERRIER
SPIP 29	Gestionnaire	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Christiane COZIC
SPIP 35	Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Pascale NORMAND Hervé COZIEN Gwenaél MEILHAC Solemn ANLI RICHARD
SPIP 44	Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Evelyne BOUTEAU Coralie BON Kathelyne BOUTROUE
SPIP 49	Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Chris RICORDI Alexandra GONTHIER
SPIP 50	Directeur Fonctionnel des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Pascal LECUYER Alexandra DI CEGLIE Séverine DUFRESNE Valérie ROUSSEL
SPIP 53	Directrice Fonctionnelle des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	XXXX Charlie PLOURDEAU Rachel SALLES
SPIP 56	Directrice Fonctionnelle des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Emmanuelle CALMON Corinne LE GENTIL-MERZOJK Matthieu PHILIPPE Gaëlle RYBKA

SPIP 61	Gestionnaire	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Anaïs BEDNAROWICZ-PITEL
SPIP 72	Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Jérôme LAURENT Emmanuelle VANNOORENBERGHE
SPIP 76	Responsable des services administratifs et financiers Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Rafaël BCHINI Sybille DESOMBRE Stéphan MARION
SPIP 85	Adjoint à la DFSPIP Gestionnaires	Etats de frais de déplacement et de frais de changement de résidence de leurs collaborateurs	Marc LEMEE-LEBEAU Barbara FRONTIGNY Virginie GRESEAU Jessica RICHARD

Bretagne10_Direction régionale des douanes
(DRD)

R53-2025-09-01-00001

25000879 01 09 25 Décision delegat sign rep
justice

**Décision du Directeur Interrégional
de Bretagne-Pays de la Loire
portant délégation de signature
des pouvoirs de représentation en justice
en matière répressive.**

Nantes, le 1^{er} septembre 2025

Vu le code des douanes et notamment ses articles 343 et 377 bis ;

Vu le livre des procédures fiscales et notamment ses articles L.235, R 235-1 ;

Vu le code général des impôts et notamment son article 1804 B ;

Vu le décret n°2007-1665 du 26 novembre 2007 relatif à l'organisation des services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects, modifié ;

Vu le décret n°2012-586 du 26 avril 2012 relatif aux emplois de la direction de la direction générale des douanes et droits indirects et notamment ses articles 2 et 3 ;

Vu l'arrêté du 15 avril 2022 nommant M. Claude LE COZ, administrateur supérieur des douanes et droits indirects, dans l'emploi de directeur interrégional des douanes et droits indirects de Bretagne-Pays de la Loire à compter du 1^{er} juin 2022 ;

Décide

Article 1^{er} - Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer, en mon nom, les pouvoirs généraux de représentation en justice devant les juridictions répressives en matière de douane et de contributions indirectes, les agents de catégorie A placés sous mon autorité désignés ci-après :

- M. Yann TANGUY, administrateur supérieur des douanes et droits indirects, directeur régional de Bretagne ;

... / ...

**Direction Interrégionale des Douanes
et Droits Indirects de Bretagne-Pays de la Loire**
Secrétariat Général
7, place Mellinet – BP 78410
44184 Nantes cedex 4
Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : Gildas FRIOUX
Tél. : 09 702 75 101
Courriel : gildas.frioux@douane.finances.gouv.fr

Réf. : SGI / 2500879

- Mme Annabelle GUILLONNEAU, directrice des services douaniers de 2^{ème} classe, cheffe du pôle Pilotage et Orientation des Contrôles de la direction régionale des Pays-de la-Loire et directrice régionale des Pays de la Loire par interim ;

- Mme Stéphanie LE CLEUYOU, inspectrice principale des douanes et droits indirects de 2^{ème} classe, cheffe du pôle Pilotage et Orientation des Contrôles de la direction régionale de Bretagne ;

Article 2 - La présente décision abroge et remplace ma décision de délégation de signature n°23000205 du 1er février 2023.

Article 3 – La présente décision est publiée au recueil des actes administratif du département du siège de la direction interrégionale et au recueil des actes administratifs du département de chacune des directions régionales concernées.

P/ Le directeur interrégional de Bretagne-Pays de la Loire
par intérim son service



Sophie Van Dael

Claude LE COZ

Direction Régionale des Finances Publiques

R53-2025-09-01-00005

Décision de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire de Madame Muriel PETITJEAN, directrice du pôle gestion publique de la DRFiP de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine, aux agents du centre de gestion financière Bloc 1

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE BRETAGNE ET DU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE**

Cité administrative
Avenue Janvier
BP 72102 - 35021 RENNES CEDEX 9

**DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE
EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

L'administratrice générale des Finances publiques, directrice du pôle gestion publique de la direction régionale des Finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine,

VU le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

VU le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 86-1 ;

VU le décret du 18 février 2020 portant nomination de Mme Muriel PETITJEAN, administratrice générale des finances publiques et l'affectant à la direction régionale des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine ;

VU l'arrêté du 6 mai 2022 portant création, à titre expérimental, d'un centre de gestion financière placé sous l'autorité du directeur régional des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine.

VU les conventions de délégation de gestion conclues entre la direction régionale des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine et les ordonnateurs mentionnés dans l'annexe de l'arrêté du 6 mai 2022 portant création d'un centre de gestion financière placé sous l'autorité du directeur régional des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine.

DÉCIDE :

Article 1 : Délégation est donnée à l'effet de procéder, dans la limite de leurs attributions et compétences, à l'ordonnancement secondaire des dépenses imputées sur les programmes cités dans les conventions de délégation de gestion susvisées à :

- Gwenaël POIRIER, attaché principal d'administration, responsable du centre de gestion financière en charge des dépenses des préfectures et des SGCD ;

- Isabelle HAVARD-COLIN, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable du centre de gestion financière bloc 3 ;

- Pascal BUZARE, contrôleur principal des finances publiques ;

- Sophie DE CILLIA, contrôleur des finances publiques ;

- Valérie DUFRESNE, contrôleur des finances publiques ;

- Badia NAAMANE, agent administratif des finances publiques ;

- Claudine GUELLEC, agent administratif principal des finances publiques ;

- Marie-Cécile LANDAIS, agent administratif principal des finances publiques ;

- Adèle LIEUREY, agent contractuel de catégorie C ;
- Maud SOREL, secrétaire administrative de classe exceptionnelle ;
- Sébastien BROCHEC, équipe départementale de renfort, contrôleur des finances publiques ;
- Pascal PODEUR, équipe départementale de renfort, contrôleur des finances publiques ;
- Anthéa MARTINEZ, équipe départementale de renfort, contrôleur des finances publiques ;
- Laura AUBRY, équipe départementale de renfort, contrôleur des finances publiques.

Article 2 : Délégation de signature en qualité de Responsables de la Comptabilité Auxiliaire des Immobilisations (RCAI) du ministère de l'intérieur :

- Gwenaël POIRIER, attaché principal d'administration, responsable du centre de gestion financière en charge des dépenses des préfectures et des SGCD ;
- Pascal BUZARE, contrôleur principal des finances publiques ;
- Sophie DE CILLIA, contrôleur des finances publiques ;
- Valérie DUFRESNE, contrôleur des finances publiques ;
- Badia NAAMANE, agent administratif des finances publiques.

Article 3 : Délégation est donnée à l'effet de procéder, dans la limite de leurs attributions et compétences, à l'exécution des opérations de recettes imputées sur les programmes cités dans les conventions de délégation de gestion susvisées à :

- Gwenaël POIRIER, attaché principal d'administration, responsable du centre de gestion financière en charge des dépenses des préfectures et des SGCD ;
- Claudine GUELLEC, agent administratif principal des finances publiques ;
- Marie-Cécile LANDAIS, agent administratif principal des finances publiques ;
- Adèle LIEUREY, agent contractuel de catégorie C ;
- Maud SOREL, secrétaire administrative de classe exceptionnelle.

Article 4 : Est abrogée la précédente décision en date du 1^{er} août 2024 se rapportant à cet objet.

Article 5 : La présente décision est exécutoire à compter de sa publication.

Article 6 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Région Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine.

Fait à Rennes, le 01/09/2025

L'administratrice générale des Finances publiques
Directrice du pôle gestion publique

Muriel PETITJEAN



Direction Régionale des Finances Publiques

R53-2025-09-01-00006

Décision de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire de Madame Muriel PETITJEAN, directrice du pôle gestion publique de la DRFiP de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine, aux agents du centre de gestion financière Bloc 2

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE BRETAGNE ET DU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE**
Cité administrative
Avenue Janvier
BP 72102 - 35021 RENNES CEDEX 9

**DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE
EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

Décision du 1^{er} septembre 2025

**portant délégation de signature (centre de gestion financière bloc 2 écologie et agriculture)
placé sous l'autorité du directeur régional des finances publiques de Bretagne et du
département d'Ille-et-Vilaine**

**La directrice du pôle gestion publique de la direction régionale des finances publiques de
Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine,**

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 86-1 ;

Vu le décret du 18 février 2020 portant nomination de Mme Muriel PETITJEAN, administratrice générale des finances publiques et l'affectant à la direction régionale des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine ;

Vu les conventions de délégation de gestion relatives au centre de gestion financière bloc 2 écologie et agriculture placé sous l'autorité du directeur régional des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes relatifs à l'exécution des opérations prévues dans les conventions de délégation de gestion susvisées, dans la limite de leurs attributions au sein du centre de gestion financière, à :

M Jean-Marie MORICE, Inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale, responsable du centre de gestion financière bloc 2 ;

Isabelle HAVARD-COLIN, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable du centre de gestion financière bloc 3 ;

Mme Nathalie BOUGARAN, inspectrice des finances publiques, adjointe du centre de gestion financière bloc 2 ;

M Boris CURAUDEAU, contrôleur principal des finances publiques ;

Mme Ghislaine DERRIEN-SARRON, secrétaire d'administration et de contrôle de classe exceptionnelle du ministère de l'écologie et du développement durable ;

Mme Assia HADDAD, secrétaire d'administration et de contrôle de classe exceptionnelle du ministère de l'écologie et du développement durable ;

M Bruno JOUSSELIN, contrôleur principal des finances publiques ;

Mme Valérie RUELLEUX, contrôleur des finances publiques de 2ème classe ;

Mme Sophie DARDENNE, secrétaire administratif de classe supérieure du ministère de l'agriculture ;

Mme Laurene EDELIN CAMUS, adjointe administrative principale de 2ème classe du ministère de l'écologie et du développement durable ;

M Yohane LEBLOND, agent administratif principal de 1ère classe des finances publiques ;

Mme Audrey LECOMTE, adjointe administrative principale de 2ème classe des finances publiques ;

Mme Catherine TARDIF, adjointe administrative principale de 2ème classe du ministère de l'écologie et du développement durable ;

Mme Magali COLLEAUX, adjointe administrative principale de 2ème classe du ministère de l'agriculture ;

Mme Sylvie CRESPEL, adjointe administrative principale de 1ère classe du ministère de l'agriculture ;

M Patrick WACQUANT, agent administratif principal de 1ère classe des finances publiques ;

Mme Nathalie LEBEAU, adjointe administrative principale de 1ère classe du ministère de l'écologie et du développement durable ;

M Rachid BOUGHFIR, agent administratif principal de 2ème classe des finances publiques ;

Mme Mireille IGIHOZO, contractuelle ;

M Yvann LEGROS, contractuel ;

Mme Laure FERRO, contractuelle ;

Mme Françoise ROBIDOU, contractuelle ;

Mme Laëtitia INIZAN, adjointe administrative principale de 1ère classe du ministère de l'Éducation Nationale ;

Mme Marie-Hélène MARTIN, contrôleur des Finances Publiques de 1ère classe ;

Mme Florence BOUGARAN, contrôleur principal des Finances Publiques ;

M Jean-Marc DUROX, contrôleur des Finances Publiques de 2ème classe ;

M David THOMAS, contrôleur des Finances Publiques de 2ème classe ;

M Sébastien BROCHEC, équipe départementale de renfort, contrôleur des finances publiques ;
M Pascal PODEUR , équipe départementale de renfort, contrôleur des finances publiques ;
M Anthéa MARTINEZ, équipe départementale de renfort, contrôleur des finances publiques ;
Mme Laura AUBRY, équipe départementale de renfort, contrôleur des finances publiques ;

Article 4

La présente décision abroge la décision du 16 avril 2025 se rapportant à cet objet.

Article 5

La présente décision est exécutoire à compter de sa publication.

Article 6

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine.

Fait le 01/09/2025

L'administratrice de l'État
Directrice du pôle gestion publique


Muriel PETITJEAN

DIRM

R53-2025-08-28-00002

Arrêté portant approbation de la délibération n°
2025-012 « PRAIRES SAINT-MALO » du 26 août
2025 du comité régional des pêches maritimes et
des élevages marins de Bretagne



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction interrégionale de la Mer
Nord Atlantique-Manche Ouest**

ARRÊTÉ n° R53-2025-08-28-00002

portant approbation de la délibération n° 2025-012 « PRAIRES SAINT-MALO » du 26 août 2025 du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne

Le préfet de la région Bretagne
Préfet d'Ille-et-Vilaine

- VU le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R. 912-31 et R. 912-32 ;
- VU l'arrêté du préfet de la région Bretagne n° R53-2024-06-04-00002 du 4 juin 2024 portant approbation des délibérations n° 2024-010 « DÉLIBÉRATION CADRE COMMUN D'ATTRIBUTION DES LICENCES DE PÊCHE EMBARQUÉE » et n° 2024-011 « DÉLIBÉRATION D'ABROGATION » du 2 mai 2024 du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne ;
- VU l'arrêté de la directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest n° R53-2025-07-17-00005 du 17 juillet 2025 portant subdélégation de signature administrative pour les attributions relevant du préfet de la région Bretagne ;
- SUR proposition de la directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest,

ARRÊTE

ARTICLE 1

La délibération n° 2025-012 « PRAIRES SAINT-MALO » du 26 août 2025 du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne fixant les conditions particulières d'accès pour la pêche des praires dans les eaux territoriales au large de l'Ille-et-Vilaine est approuvée et rendue obligatoire.

ARTICLE 2

L'arrêté du préfet de la région Bretagne n° R53-2024-06-00044 du 4 juin 2024 portant approbation de la délibération n° 2024-051 « PRAIRES SAINT-MALO » du 2 mai 2024 du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne est abrogé.

ARTICLE 3

Le secrétaire général pour les affaires régionales, la directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest et le directeur départemental des territoires et de la mer (délégué à la mer et au littoral) d'Ille-et-Vilaine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le 28 août 2025
Pour le préfet, et par délégation,
la cheffe du bureau gestion durable des
activités de pêche maritime et d'aquaculture


Marie BEAUSSAN

Ampliation : DGAMPA/BGR – SGAR Bretagne – DDTM/DML 35 – ULAM 35 – Groupements de gendarmerie 35 – Groupement de gendarmerie maritime – CNSP – CRPMEM – CDPMEM 35 – DIRM/SCAM

Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest / Service de la réglementation et de l'appui aux filières maritimes
81 boulevard d'Armorique – 35 700 RENNES

Tél. 02.90.02.69.50 – <http://www.dirm.nord-atlantique-manche-ouest.developpement-durable.gouv.fr/>

1/1



COMITE REGIONAL DES PECHEES MARITIMES ET DES ELEVAGES MARINS DE BRETAGNE

--- Article L. 912-1 et suivants du Code Rural et de la Pêche Maritime ---

2025-012 DELIBERATION « PRAIRES SAINT-MALO » DU 26 AOUT 2025

FIXANT LES CONDITIONS PARTICULIERES D'ACCES POUR LA PECHE DES PRAIRES DANS LES EAUX TERRITORIALES AU LARGE DE L'ILLE-ET-VILAINE

Le Bureau du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Bretagne (ci-après dénommé « CRPMEM de Bretagne »),

- VU** le code rural et de la pêche maritime, notamment les articles L. 911-1, L. 912-3, L. 941-1, R. 921-20, R. 921-21 et suivants ;
- VU** l'arrêté du 11 août 2008 réglementant l'exercice de la pêche des praires et des amandes de mer en Manche ;
- VU** la délibération n°B26-2018 du Comité National des Pêches Maritimes et Elevages Marins du 12 avril 2018 relative à la fixation des conditions d'attribution de la licence de pêche des coquillages, excepté la coquille Saint-Jacques ;
- VU** l'arrêté du préfet de région n°R53-2021-07-13-009 du 13 juillet 2021 modifié relatif aux lieux de débarquement des produits de la pêche maritime et de l'aquaculture marine en Bretagne ;
- VU** la délibération n°2024-010 « CADRE COMMUN D'ATTRIBUTION DES LICENCES DE PECHE EMBARQUEE » du 02 MAI 2024 du CRPMEM de Bretagne fixant les modalités d'attribution générales des licences de pêche embarquée délivrées par le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne à l'exception des algues et des poissons amphihalins ;
- VU** l'avis de la commission « Coquillages-pêche embarquée » du CRPMEM de Bretagne du 17 octobre 2024 ;
- VU** la consultation du public qui s'est déroulée du 26 juillet au 15 août 2025 ;

Considérant la nécessité d'encadrer l'activité de pêche des praires dans les eaux territoriales situées au large de l'Ille-et-Vilaine ;

Considérant la nécessité de gérer durablement, d'un point de vue socioéconomique et environnemental, l'activité de pêche des praires dans les eaux territoriales situées au large de l'Ille-et-Vilaine ;

ADOPTE

Article 1 – Définitions

Campagne de pêche annuelle : période sur une année civile sans préjudice de la date d'ouverture de la pêcherie.

Campagne de pêche saisonnière : période à cheval sur 2 années civiles entre le 1^{er} septembre de l'année N au 31 août de l'année N+1 sans préjudice de la date d'ouverture de la pêcherie.

Article 2 – Champ d'application

2-1) La pêche des praires dans les eaux territoriales situées au large du département d'Ille-et-Vilaine est soumise à la détention d'une licence « PRAIRES SAINT MALO » valant licence nationale de pêche des coquillages, autres que la coquille Saint-Jacques.

2-2) Le périmètre du secteur autorisé à la pêche est défini comme suit (carte en annexe 1) :

- entre la laisse de basse mer à la côte ;
- la ligne séparative des compétences entre les préfets des régions de Bretagne et de Normandie, telle que définie par l'article R.911-3 du Code rural et de la pêche maritime, à l'Est et au Nord ;
- le méridien de la tour de l'île des Hebihens à l'Ouest.

La pêche des praires ne peut se pratiquer que sur les secteurs de pêche ayant fait l'objet d'un classement de salubrité et de surveillance sanitaire.

2-3) La pêche des praires dans le périmètre précité est autorisée uniquement au moyen de dragues dont les caractéristiques sont fixées ci-après à l'article 7.

Article 3 – Contingent de licences

Le nombre de licences de pêche des bivalves praires dans les eaux territoriales situées au large de l'Ille-et-Vilaine est fixé à : 65.

Article 4 – Conditions particulières d'attribution de la licence

4-1) Sans préjudice des conditions d'attribution prévues par la délibération « CADRE COMMUN D'ATTRIBUTION DES LICENCES DE PECHE EMBARQUEE » susvisée, la licence, objet de la présente délibération, ne peut être délivrée :

- Qu'aux navires ayant une longueur hors tout inférieure ou égale à 13 mètres, et une puissance motrice non bridée égale ou inférieure à 184 KW (250 CV).

4-2) Les navires ayant une longueur hors tout supérieure à 13 mètres ou une puissance motrice non bridée supérieure à 184 KW (250 CV), et justifiant d'une antériorité de pêche des bivalves (licence au cours de la campagne précédente) dans le périmètre défini à l'article 2 de la présente délibération peuvent obtenir une licence pour l'année suivante. Pour les campagnes ultérieures cette licence à titre dérogatoire pourra être renouvelée dans conditions prévues à l'article 6 de la délibération « CADRE COMMUN D'ATTRIBUTION DES LICENCES DE PECHE EMBARQUEE » susvisée.

Article 5 – Points de débarquement

Les produits de la pêche doivent être mis à terre dans les départements d'Ille et Vilaine et des Côtes d'Armor dans les lieux prévus par l'arrêté du Préfet de région susvisé.

Les produits de la pêche peuvent également mis à terre Quai de la criée à Granville.

Article 6 – Organisation de la campagne

Sans préjudice des mesures fixées par délibération du CRPME de Bretagne, le Président du CRPME de Bretagne peut, sur proposition du Président CDPME des Côtes d'Armor, et après avis du Président de la Commission « Coquillages Pêche Embarquée » du CRPME de Bretagne, par décision, modifier le calendrier, les horaires, les quantités de pêche, les zones de pêche, également fixer les jours et conditions de rattrapages et enfin, prendre, en tant que de besoin, toute mesure d'aménagement rendue nécessaire par les conditions de déroulement de la Campagne de pêche.

L'exploitation du gisement de praires en Ille-et-Vilaine et de tout autre gisement de praires français ou étranger dans la même journée (entre 00h00 et 24h00), est interdite. Lors de la traversée du gisement de praires d'Ille-et-Vilaine pour se rendre sur un autre gisement de praires, les dragues doivent être entièrement embarquées à bord.

Article 7 – Mesures techniques des dragues

Les dragues autorisées doivent avoir une largeur maximale de la lame de 80 cm, un intervalle minimal de 2,5 cm entre les barrettes, une longueur maximale de 2m hors branchon, une hauteur maximale de 30 cm et un poids maximal de 550 kg (lest compris).

Article 8 – Limitation du nombre de dragues à bord

Il ne peut être utilisé plus de deux dragues par navire.

Article 9 – Infractions

Les infractions à la présente délibération et à celles prises pour son application sont recherchées et poursuivies conformément aux dispositions du code rural et des pêches maritimes et notamment aux articles L. 941-1, L. 946-2, L. 946-5 et L. 946-6.

Article 10 – Dispositions diverses

Les modalités de pêche énoncées ci-dessus ne sont valables que si les conditions sanitaires définies par arrêté préfectoral sont réunies pour pratiquer l'activité de pêche professionnelle sur le secteur objet de la présente délibération.

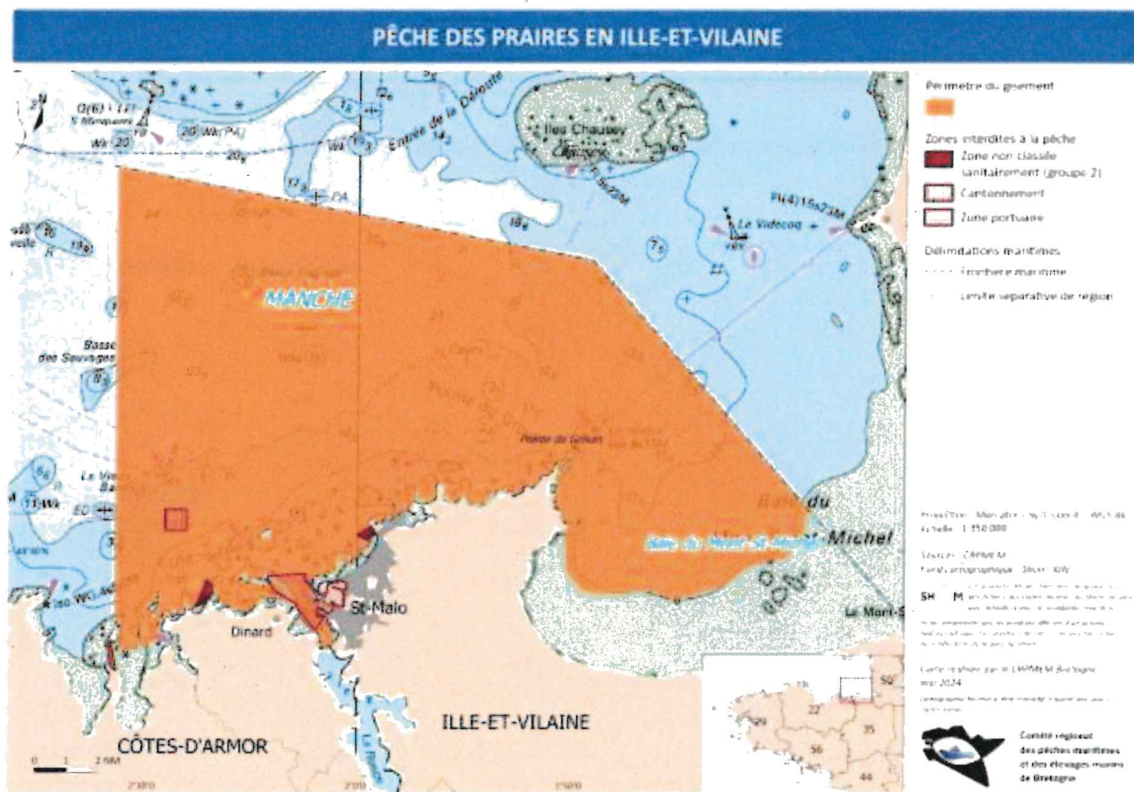
La délibération n°2024-051 « **PRAIRES – SAINT-MALO** » du 2 mai 2024 est abrogée.

Le Président du -CRPMEM de Bretagne est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**Le Président du CRPMEM de Bretagne,
Olivier LE NEZET**



Annexe 1 à la délibération 2025-012 « PRAIRES SAINT-MALO » DU 26 AOUT 2025



DIRM

R53-2025-08-28-00005

Arrêté portant approbation de la délibération n°
2025-015 « CADRE D'ATTRIBUTION DES
LICENCES DE RÉCOLTE DU GOÉMON POUSSANT
EN MER » du 26 août 2025 du comité régional
des pêches maritimes et des élevages marins de
Bretagne



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction interrégionale de la Mer
Nord Atlantique-Manche Ouest**

ARRÊTÉ R53-2025-08-28-00005

portant approbation de la délibération n° 2025-015 « CADRE D'ATTRIBUTION DES LICENCES DE RÉCOLTE DU GOÉMON POUSSANT EN MER » du 26 août 2025 du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne

Le préfet de la région Bretagne
Préfet d'Ille-et-Vilaine

- VU le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R. 912-31 et R. 912-32 ;
VU l'arrêté de la directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest n° R53-2025-07-17-00005 du 17 juillet 2025 portant subdélégation de signature administrative pour les attributions relevant du préfet de la région Bretagne ;
SUR proposition de la directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest,

ARRÊTE

ARTICLE 1

La délibération n° 2025-015 « CADRE D'ATTRIBUTION DES LICENCES DE RÉCOLTE DU GOÉMON POUSSANT EN MER » du 26 août 2025 du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne fixant les modalités d'attribution des licences de récolte du goémon poussant en mer délivrées par le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne est approuvée et rendue obligatoire.

ARTICLE 2

L'arrêté du préfet de la région Bretagne n° R53-2023-04-26-00001 du 26 avril 2023 portant approbation de la délibération n° 2023-008 « ALGUES – CRPMEM – A » du 26 avril 2023 du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne est abrogé.

ARTICLE 3

Le secrétaire général pour les affaires régionales, la directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest et les directeurs départementaux des territoires et de la mer (délégués à la mer et au littoral) de Bretagne sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le 28 août 2025

Pour le préfet, et par délégation,

la cheffe du bureau gestion durable des activités de
pêche maritime et d'aquaculture

Marie BEAUSSAN

Ampliation : DGAMPA/BGR – SGAR Bretagne – DDTM/DML 35, 22, 29 et 56 – ULAM 35, 22, 29 et 56 – CRPMEM Bretagne – CDPMEM 35, 22, 29 et 56 – CNSP – Groupement de gendarmerie maritime – Groupement de gendarmerie 35, 22, 29 et 56 – DIRM/SCAM – Douanes Bretagne

Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest / Service de la réglementation et de l'appui aux filières maritimes
81 boulevard d'Armorique – 35 700 RENNES

Tél. 02.90.02.69.50 – <http://www.dirm.nord-atlantique-manche-ouest.developpement-durable.gouv.fr/>

1/1



COMITE REGIONAL DES PECHEES MARITIMES ET DES ELEVAGES MARINS DE BRETAGNE

--- Article L 912-1 et suivants du Code Rural et de la Pêche Maritime ---

2025-015 DELIBERATION « CADRE D'ATTRIBUTION DES LICENCES DE RECOLTE DU GOEMON POUSSANT EN MER » DU 26 AOUT 2025

FIXANT LES MODALITES D'ATTRIBUTION DES LICENCES DE RECOLTE DU GOEMON POUSSANT EN MER DELIVREES PAR LE COMITE REGIONAL DES PECHEES MARITIMES ET DES ELEVAGES MARINS DE BRETAGNE

Le Bureau du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Bretagne (ci-après dénommé « CRPMEM de Bretagne »),

- VU** le règlement (CE) n° 1224/2009 modifié du Conseil du 20 novembre 2009 instituant un régime communautaire de contrôle afin d'assurer le respect des règles de la politique commune de la pêche ;
- VU** le règlement (UE) n°1380/2013 modifié du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 relatif à la politique commune de la pêche ;
- VU** le livre IX du code rural et de la pêche maritime, dans ses parties législatives et réglementaires, et notamment les articles L. 912-3, L. 921-2, R. 921-20, R 912-31, L. 941-1, D. 922-30 à R 922-43, R. 921-94 à R 921-100 et suivants ;
- VU** la délibération n° F 2022-009 « FONCTIONNEMENT - CRPM » du 16 septembre 2022 relative à la création et au fonctionnement des commissions et groupes de travail du CRPMEM de Bretagne ;
- VU** la délibération n°2024-0013 « RESERVATION DE LICENCE » du 2 mai 2024 du CRPMEM de Bretagne ;
- VU** la délibération 2024-009 « FINANCIERE » du 29 MARS 2024 fixant les contributions financières pour l'attribution des licences de pêches délivrées par le CRPMEM de Bretagne ;
- VU** la délibération 2025-009 « DEPOT DES DEMANDES DE LICENCES ALGUES » du 01 juillet 2025 fixant les dates et lieux de dépôt des demandes de licences de récolte des algues de rive et de pêche des goémons poussant en mer (*Laminaria digitata* et *Laminaria hyperborea*) dans les eaux territoriales au large de la Bretagne ;
- VU** l'avis de l'Ifremer en date du 20 août 2025 ;
- VU** l'avis du groupe de travail « algues – pêche embarquée » du 07 avril 2025 ;
- VU** la consultation du public qui s'est déroulée du 26 juillet au 15 août 2025 ;

Considérant les missions du CRPMEM de Bretagne de participer notamment à l'encadrement de la gestion des ressources algales, de la cohabitation entre les métiers mais aussi à la protection de l'environnement ;

Considérant la nécessité d'encadrer de manière responsable et durable les pêcheries de goémon dans les eaux territoriales situées au large de la Bretagne par un régime d'attribution des licences, en tenant compte de l'antériorité des producteurs, des orientations du marché et des équilibres socioéconomiques ;

Considérant la volonté de répartir les droits de pêche de manière équitable ;

Considérant la volonté de favoriser l'installation en entreprise de pêche à la pêche embarquée mais aussi d'assurer la possibilité de diversification des possibilités de pêche par les entreprises ;

Considérant le principe d'accessibilité des autorisations de pêche ;

Considérant la nécessité d'harmoniser les conditions d'attributions des licences de pêche embarquée délivrée par le CRPMEM de Bretagne ;

ADOPTE

A- DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 - Définitions

Armateur ou Producteur : personne physique ou morale qui arme/exploite un navire de pêche professionnelle (article D.921-1 du code rural et de la pêche maritime). Un navire est dit armé lorsqu'il est pourvu des moyens matériels, administratifs et humains nécessaires à l'activité maritime envisagée (article L.5000-4 du code des transports).

Armement : entreprise maritime, personne physique ou morale, exploitante d'un ou de plusieurs navires ayant le même titulaire de licence délivrée par le CRPMEM de Bretagne.

Campagne de pêche annuelle : période sur une année civile sans préjudice de la date d'ouverture de la pêcherie.

Demande de renouvellement à l'identique : demande présentée par un armateur ayant obtenu la même licence pour la précédente campagne de pêche avec le même navire.

Demande de renouvellement avec changement de navire : demande présentée par un armateur, pour un navire différent de celui pour lequel il avait obtenu cette même licence pour la précédente campagne de pêche ou en cours, et à condition qu'il ne demande pas cette licence avec l'ancien navire.

Demande en changement d'armateur : demande présentée par un armateur pour un navire pour lequel un autre armateur a obtenu cette même licence pour la précédente campagne de pêche ou la campagne en cours, et à condition que cet autre armateur ne demande pas cette licence avec un autre navire.

Demande en première installation : est considérée comme une première installation, un demandeur personne physique armateur propriétaire disposant d'un brevet de commandement à la pêche, ou une personne morale armateur propriétaire détenue intégralement par une ou plusieurs personnes physiques remplissant les mêmes conditions pour :

- Soit une demande de licence pour un premier achat (en totalité ou majoritaire) d'un navire de pêche professionnelle ;
- Soit une demande de mise en réserve pour un premier achat (en totalité ou majoritaire) d'un navire de pêche professionnelle, compromis de vente à l'appui.

Ce statut n'est éligible que pour les demandes déposées dans un délai de 12 mois à compter de la signature du compromis de vente ou à défaut de compromis, de l'acte de vente.

Extrait de licence *Laminaria digitata* - zone : autorisation de récolte nécessaire à l'exploitation de *Laminaria digitata* sur une zone spécifique, en plus de l'obtention de la licence et dont la durée de validité est de 12 mois. Il est rattaché à la licence principale.

Extrait de licence *Laminaria digitata* - grue : autorisation de récolte nécessaire à l'exploitation de *Laminaria digitata* permettant l'usage d'un nombre déterminé de grue, en plus de l'obtention de la licence et dont la durée de validité est de 12 mois. Il est rattaché à la licence principale.

Article 2 - Champ d'application

La récolte des goémons poussant en mer *Laminaria digitata* (Code FAO LQD) et *Laminaria hyperborea* (Code FAO LAH), à l'exception de la récolte en plongée et à pied, dans les eaux territoriales situées au large de la Bretagne est soumise à la détention de la licence « Récolte du goémon poussant en mer », à laquelle est rattaché un extrait de licence *Laminaria digitata* - grue et un extrait de licence *Laminaria digitata* - zone.

B- ATTRIBUTION DES LICENCES ET DES EXTRAITS

Article 3 - Titulaire de la licence

3-1) La licence est attribuée au couple armateur (personne physique ou morale) /navire de pêche professionnelle pour une durée maximale de 12 mois.

3-2) Seuls les titulaires de cette licence et des extraits qui s'y rattachent, sont autorisés à pratiquer la récolte professionnelle des goémons poussant en mer *Laminaria digitata* et *Laminaria hyperborea* dans ce périmètre et dans les zones ouvertes à la pêche par la délibération fixant les conditions particulières d'accès pour la récolte des goémons poussant en mer dans les eaux territoriales au large de la Bretagne.

3-3) En cas de rupture du couple armateur/ navire, par tous moyens, la licence et les extraits qui s'y rattachent retombent dans le pot commun et sera réattribuée selon les critères d'attribution prévus ci-dessous et par la délibération n°2024-0013 « RESERVATION DE LICENCE » susvisée.

Article 4 – Attribution des extraits *Laminaria digitata* – grue et *Laminaria digitata* - zone

4-1) Les extraits de licence *Laminaria digitata* – grue et *Laminaria digitata* - zone ne peuvent être attribués qu'aux demandeurs éligibles à l'obtention d'une licence de récolte du goémon poussant en mer tel que détaillé à l'article 5 de la présente délibération.

4-2) Il ne peut être attribué qu'un seul extrait de licence *Laminaria digitata* – zone par navire.

Par dérogation d'antériorité justifié conformément à l'article 5-2), les demandeurs éligibles à plusieurs extraits de licence *Laminaria digitata* – zone peuvent se voir attribuer un maximum de deux extraits. Les extraits ne pourront être renouvelés que sous réserve de justifier par tous moyen d'une activité de récolte d'au moins 1 kilogramme durant la campagne précédente de celle pour laquelle la demande est faite, sauf cas de force majeure.

4-3) Le nombre d'extraits *Laminaria digitata* – grue pouvant être délivrés à un demandeur ne peut excéder le nombre de grues inscrites sur le permis de navigation du navire objet de la demande, dans la limite de deux extraits maximums.

Article 5 - Conditions d'éligibilité

5-1) Conditions d'éligibilité de la licence

Le demandeur doit :

- Déposer la demande de licence conformément à la présente délibération (modalités, pièces et délais) ;
- Être à jour de ses obligations déclaratives ;
- Avoir acquitté les contributions professionnelles obligatoires dues aux différents organismes professionnels de pêche ;
- Avoir des conditions d'exploitations du navire, objet de la demande, conformes à la licence demandée ;
- Faire la demande pour un navire inscrit au fichier flotte européen ;
- Autoriser de manière permanente, l'accès du CRPMEM de Bretagne, dans le cadre de ses missions, aux informations et caractéristiques de son activité de pêche, détenues par des entités tierces publiques ou privées, y compris les données de capture, de vente et de géolocalisation ;
- Avoir un navire ayant une longueur hors tout inférieure ou égale à 12 mètres ;
- Etre éligible à l'obtention d'un extrait *Laminaria digitata* zone et au moins un extrait *Laminaria digitata* – grue ;
- Avoir un navire ayant une capacité de charge *Laminaria digitata* inférieure ou égale à 60 tonnes.

Les navires ayant une capacité de charge *Laminaria digitata* supérieure à 60 tonnes ayant bénéficié de la licence de récolte du goémon poussant en mer pour la campagne précédente peuvent, à titre dérogatoire, obtenir la licence pour la campagne en cours. Pour les campagnes ultérieures, cette licence à titre dérogatoire pourra être renouvelée selon les conditions définies à l'article 7 de la présente délibération.

Le demandeur s'engage à faire la demande de licence pour un navire ayant un permis de navigation en cours de validité.

5-2) Condition d'éligibilité de l'extrait *Laminaria digitata* - zone

Sans préjudice des conditions d'éligibilité prévues ci-dessus, le demandeur doit :

- pouvoir justifier d'une antériorité de récolte d'au moins un kilogramme de *Laminaria digitata* sur la zone demandée sur la période allant du 01^{er} janvier 2023 au 31 août 2025.

L'antériorité est qualifiée sur la base du croisement des données de géolocalisation de la balise VMS et des données issues des obligations déclaratives. Cette analyse est réalisée par l'Ifremer et transmise une fois par an au CRPMEM de Bretagne.

L'antériorité du couple armateur/navire est qualifiée :

- Soit sur le seul navire, objet de la demande de licence par l'armateur ;
- Soit sur un navire qui a été remplacé sur la période de référence par le navire, objet de la demande et qui avait le même armateur ;
- Soit sur un navire dont l'ancien armateur a renoncé à ses antériorités de récolte de *Laminaria digitata* au profit du nouvel armateur demandeur.

5-3) Condition d'éligibilité de l'extrait *Laminaria digitata* – grue

Sans préjudice des conditions d'éligibilité prévues ci-dessus le demandeur doit pouvoir justifier de l'inscription d'au moins une grue sur son permis de navigation

Article 6 - Ordre de priorisation des demandes de licences et d'extraits de licence

6-1) Si le nombre de demandes de licence ou d'extraits *Laminaria digitata* grue et/ou zone est supérieur au contingent fixé par le CRPMEM de Bretagne, les priorités d'attribution sont les suivantes :

Au titre de l'antériorité de pêche :

- a – Demande de renouvellement à l'identique ;
- b – Demande de renouvellement avec changement de navire ;

Au titre des critères socio-économiques:

c – Autres demandes :

- c-1/ Demande en changement d'armateur, sous réserve d'une attestation de renonciation de l'ancien titulaire ;
- c-2/ Demandeur en première installation ;
- c-3/ Demandeur personne physique, qui possède des brevets de commandement à la pêche ;
- c-4/ Demandeur personne physique ou morale, qui possède la majorité des parts de propriété du navire, objet de la demande ;
- c-5/ Demandeur personne physique ou morale, différent du propriétaire du navire ou copropriétaire minoritaire, objet de la demande.
- c-6/ Demandeur personne physique ou morale déjà titulaire d'une licence de récolte du goémon poussant en mer sur un navire autre que celui pour lequel la demande est réalisée ou d'un premier extrait *Laminaria digitata* – zone ou grue sur le navire objet de la demande.

Au titre des orientations du marché,

- c-7/ Nouvelles demandes (alinéas c-2 à c-6), ne comportant pas de projet économique présentant un plan de commercialisation.

6-2) Les demandes sont instruites dans l'ordre de priorité fixé ci-dessus. Si les critères définis au présent article ne suffisent pas à départager toutes les demandes, le groupe de travail « Droits à produire » du CRPMEM de Bretagne

examine les demandes, à l'intérieur de chaque catégorie, et propose les attributions en fonction des orientations du marché, des équilibres socioéconomiques et si besoin en fonction de la date d'ancienneté des dates de dépôt des demandes.

6-4) En cas de changement d'armateur du navire, seule la licence et les extraits *Laminaria digitata* grue et zone attribués peuvent faire l'objet d'une mise en réserve ou d'une renonciation du vendeur.

Article 7 - Renouvellement d'une licence ou d'un extrait *Laminaria digitata* - zone à titre dérogatoire

7-1) Une licence accordée à titre dérogatoire peut être renouvelée dans les mêmes conditions que pour les titulaires de licences répondant aux critères de longueur et de puissance, sous réserve que le navire :

- Reste immatriculé en catégorie de navire de pêche et dans le même quartier administratif ;
- N'ait pas subi de modification conduisant à une augmentation de la longueur hors tout (exprimée en mètres) ou de la puissance du navire (exprimée en KW) dépassant les seuils prévus à l'article 5 de la présente délibération, objet de la dérogation.
- N'ait pas subi de modification conduisant à une augmentation de la capacité de charge en *L. digitata* du navire dépassant les seuils prévus à l'article 5 de la présente délibération, objet de la dérogation.

7-2) En cas de rupture du couple armateur/navire, le maintien de la dérogation pour le navire au titre d'une antériorité de capacité de charge n'est possible qu'une seule fois en cas de changement d'armateur, sous réserve de respecter les conditions ci-dessus.

7-3) En cas de rupture du couple armateur/navire, le maintien de la dérogation pour l'armateur au titre d'une antériorité d'exploitation d'une zone de pêche n'est possible qu'une seule fois en cas de changement de navire, sous réserve de respecter les conditions ci-dessus.

Article 8 - Contenu du dossier de demande de licence et d'extraits de licence

8-1) Toutes les demandes de licences et d'extraits doivent être déposées sur la plateforme PESCALICE.fr exceptées les demandes répondant aux critères de première installation ainsi que les demandes répondant aux situations de changement d'armateur qui peuvent être déposées via le formulaire papier du CRPMEM de Bretagne, au CDPMEM de rattachement du navire soit par courrier, le cachet de la poste faisant foi, soit par remise en main propre.

A titre dérogatoire, pour la campagne 2026, les demandes de licences et d'extraits doivent être déposées via le formulaire papier du CRPMEM de Bretagne, au CDPMEM de rattachement du navire soit par courrier, le cachet de la poste faisant foi, soit par remise en main propre.

8-2) Les demandes en renouvellement doivent impérativement être déposées conformément aux dates fixées dans la délibération 2025-009 DEPOT DES DEMANDES DE LICENCES ALGUES du 01 juillet 2025. Les autres demandes peuvent être déposées en cours d'année.

8-3) La demande de licence doit être accompagnée des pièces suivantes :

- Le certificat d'enregistrement ;
- Le permis de navigation ;
- La licence européenne de pêche ;
- Le permis d'armement ;
- La contribution financière pour l'attribution de la licence par autorisation de prélèvement, ou à défaut, par chèque.

8-4) En supplément, pour les nouvelles demandes de licence, joindre un projet économique présentant un plan de commercialisation.

8-5) En supplément, pour bénéficier du statut de première installation, la demande de licence et d'extrait doit être accompagnée des pièces suivantes :

- Un document justifiant de la détention de brevets de commandement à la pêche au jour de la demande, du ou des propriétaires en cas de copropriété ;

- En cas de propriété par une personne morale, une copie des statuts de la société démontrant l'identité des actionnaires ainsi que les pièces justificatives de leurs brevets de commandement à la pêche ;
- Le compromis de vente, ou à défaut de compromis, l'acte de vente.

Article 9 - Instruction de la demande de licence et d'extraits de licence

9-1) Le CRPMEM de Bretagne, assisté des CDPMEM concernés, s'assurera des conditions d'éligibilité décrites ci-avant.

9-2) La demande fait l'objet d'un visa de l'administration de la Délégation à la Mer et au Littoral attestant de la validité des obligations de déclaration statistique de capture, excepté pour les demandes bénéficiant du statut de première installation.

9-3) Si une des conditions d'éligibilité n'est pas validée ou en cas de dossier incomplet, l'instruction est suspendue pendant un délai d'un mois à compter de la notification de la demande de pièces supplémentaires et/ou de régularisation, au terme duquel la demande sera rejetée. En cas de circonstances particulières, le demandeur peut, avant l'expiration du délai initial d'un mois, solliciter une prolongation d'un mois supplémentaire, en adressant une demande écrite et motivée accompagnée de pièces justificatives, au CRPMEM de Bretagne. Après instruction, cette demande de prolongation fera l'objet d'une décision du Président du CRPMEM de Bretagne, après avis du Président de la commission ou du groupe de travail concerné.

9-4) Les demandes de renouvellement de licence déposée au-delà de la date fixée pour le dépôt des demandes de licence dans la délibération DEPOT DES DEMANDES DE LICENCES ALGUES du 01 juillet 2025 sont déposées via le formulaire papier du CRPMEM de Bretagne, au CDPMEM de rattachement du navire soit par courrier, le cachet de la poste faisant foi, soit par remise en main propre. Elles ne seront satisfaites que sous réserve de licence disponible.

9-5) Les nouvelles demandes et les demandes répondant au statut de Demande en première installation sont inscrites sur une liste d'attente établie notamment en fonction de la date de la demande. Ces demandes sont instruites une fois par trimestre au moment de l'instruction des dossiers traités en commission régionale de la gestion de la flotte de pêche de Bretagne (CRGFP). Les demandes non satisfaites sont à renouveler chaque trimestre.

9-6) Les demandes en changement d'armateur sont instruites à la date d'arrivée de la demande.

Article 10 - Délivrance des licences et extraits de licence

9-1) La licence et les extraits de licence sont délivrés par le CRPMEM de Bretagne.

9-2) La licence et les extraits de licence sont valables du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

9-3) Le titulaire d'une licence ne peut pas cumuler deux licences identiques sur un même navire.

C- DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

Article 11- Réattribution d'une licence et des extraits de licence au sein d'un même armement en cours de campagne

10-1) La licence et les extraits délivrés par le CRPMEM de Bretagne peuvent être réattribués d'un navire à un autre, au sein du même armement, en cours de campagne, sous réserve que :

- La licence et les extraits de licence en cause soient sous statut attribué, à l'exception des licences et extraits de licence miss en réserve pour tout autre cas que celui d'un achat de navire conformément à l'article 3.2 de la délibération « RESERVATION DE LICENCE » susvisée ;
- Le titulaire de la licence et des extraits en cause soit identique sur les deux navires ;
- Les caractéristiques du navire sur lequel la licence et les extraits de licence sont réattribués respectent les critères particuliers d'accès définis dans les délibérations encadrant la licence et les extraits en cause ;

- L'administration de la Délégation à la Mer et au Littoral n'émette pas d'objection à l'attribution de la licence et des extraits en cause, notamment concernant la complétude des déclarations de capture.

10-2) La demande de renouvellement de licence et des extraits de licence lors de la campagne suivante est traitée sur le navire bénéficiaire de la licence et des extraits au jour de la demande.

Article 12 - Conditions financières

12-1) L'attribution de la licence et des extraits de licence donne lieu au versement d'une contribution financière fixée par la délibération « FINANCIERE » du CRPMEM de Bretagne susvisée. Il en est de même pour toute restitution de licence après sanction de retrait prononcée par l'autorité administrative.

12-2) Les sommes dégagées alimentent un fonds géré par le CRPMEM de Bretagne servant à financer la gestion des licences, la mise en œuvre des mesures résultant de délibérations du CRPMEM de Bretagne, la promotion des produits, les actions proposées par les CDPMEM ou le groupe de travail algues – pêche embarquée du CRPMEM, et approuvées par le Conseil du CRPMEM de Bretagne.

12-3) En cas d'action particulière pour la gestion d'une pêcherie, nécessitant l'implication d'un ou plusieurs CDPMEM, un accord entre le Président du CRPMEM de Bretagne et les Présidents de CDPMEM concernés peut être signé afin de prévoir notamment les conditions d'intervention du CDPMEM, ainsi que les montants forfaitaires de la prestation correspondante.

12-4) Les sommes dégagées peuvent financer des actions d'intérêt commun à l'ensemble des pêcheries. Ces actions et les sommes mobilisables correspondantes sont approuvées par le Conseil du CRPMEM de Bretagne.

Article 13 - Infractions

Les infractions à la présente délibération et à celles prises pour son application sont recherchées et poursuivies conformément aux dispositions du code rural et de la pêche maritime et notamment aux articles L. 941-1, L. 946-2, L. 946-5 et L. 946-6.

Article 14 - Dispositions transitoires et finales

Les antériorités acquises sur la campagne annuelle 2025 par le propriétaire personne physique du navire, ancien titulaire d'une licence lors des campagnes précitées et ayant perdu le bénéfice de la licence au profit de l'armateur, lui confère, pour toute nouvelle demande de ladite licence pour un navire dont il n'est pas déjà l'armateur, le rang c-3) dans l'ordre de priorisation défini à l'article 6, et sera prioritaire dans cette même catégorie.

La délibérations n° 2023-008 « ALGUES CRPMEM A » est abrogée.

Le Président du CRPMEM de Bretagne est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**Le Président du CRPMEM de Bretagne,
Olivier LE NEZET**



Les Directions régionales de l'économie, de
l'emploi, du travail et des solidarités

R53-2025-09-01-00004

Décision du 1er septembre 2025 portant
affectation des agents de contrôle au sein de
l'unité régionale d'appui et de contrôle à la lutte
contre le travail illégal et les fraudes au
détachement (Uracti) de Bretagne



Décision du 1^{er} septembre portant affectation des agents de contrôle au sein de l'unité régionale d'appui et de contrôle à la lutte contre le travail illégal et les fraudes au détachement (Uracti) de Bretagne

**LA DIRECTRICE RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI,
DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS DE BRETAGNE**

Vu le code du travail, notamment ses articles R.8122-3 à R.8122-9,

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

Vu le décret n° 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail,

Vu l'arrêté ministériel du 27 novembre 2024 portant répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail,

Vu l'arrêté du ministre de l'économie, de la finance et de la relance, de la ministre du travail, de l'emploi, de l'insertion, du ministre des solidarités et de la santé en date du 25 mars 2021 confiant l'emploi de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne à Madame Véronique DESCACQ à compter du 1^{er} avril 2021, et l'arrêté de la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles et du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique en date du 11 mars 2025 portant reconduction de Madame Véronique DESCACQ dans l'emploi de directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne à compter du 1^{er} avril 2025 ;

DÉCISION

Article 1^{er} : La région Bretagne comprend 1 unité régionale d'appui et de contrôle du travail illégal (Uracti) dont la responsable est Madame Sandra DELOURME.

Article 2 : L'unité régionale d'appui et de contrôle du travail illégal comprend également 4 autres agents de contrôle, chargés prioritairement du contrôle du travail illégal et du détachement de travailleurs par des entreprises non établies en France. Ces agents, ayant compétence sur l'ensemble de la région Bretagne, sont ainsi localisés :

- Madame Camille LE RUDULIER, inspectrice du travail, est affectée dans le département des Côtes d'Armor,
- Madame Laura DEHE, inspectrice du travail, est affectée dans le département d'Ille-et-Vilaine,
- Monsieur Yannick MOGUEN, inspecteur du travail, est affecté dans le département du Finistère,
- Monsieur Christophe FEGAR, inspecteur du travail, est affecté dans le département du Morbihan.

Article 3 : l'intérim des agents de l'Uracti Bretagne est ainsi organisé :

Nom de l'agent de contrôle	Intérimaire 1	Intérimaire 2	Intérimaire 3	Intérimaire 4
Sandra DELOURME	Laura DEHE	Christophe FEGAR	Yannick MOGUEN	Camille LE RUDULIER
Yannick MOGUEN	Christophe FEGAR	Camille LE RUDULIER	Laura DEHE	Sandra DELOURME
Christophe FEGAR	Yannick MOGUEN	Sandra DELOURME	Camille LE RUDULIER	Laura DEHE
Laura DEHE	Sandra DELOURME	Yannick MOGUEN	Christophe FEGAR	Camille LE RUDULIER
Camille LE RUDULIER	Laura DEHE	Sandra DELOURME	Yannick MOGUEN	Christophe FEGAR

Article 4 : La présente décision abroge et remplace la décision du 1er décembre 2023 relative à l'affectation des agents au sein de l'Uracti Bretagne.

Article 5 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Bretagne.

Fait à Cesson Sévigné, le 1^{er} septembre 2025

La Directrice régionale de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités
de la région Bretagne

Véronique DESCACQ

préfecture de région

R53-2025-08-29-00006

2025 08 29 Rectorat DSF-marchés



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ N° 2025/RECTORAT/DSF-marchés
portant délégation de signature financière et du pouvoir adjudicateur à
Madame Hélène INSEL,
rectrice de la région académique de Bretagne, rectrice de l'académie de Rennes

LE PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE,
PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

- Vu** la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- Vu** le code de la commande publique ;
- Vu** le code de l'éducation et notamment ses articles R*222-13 et suivants ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu** le décret du 10 octobre 2024 nommant Monsieur Amaury de SAINT-QUENTIN préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;
- Vu** le décret du 12 mars 2025 nommant Madame Hélène INSEL rectrice de la région académique de Bretagne, rectrice de l'académie de Rennes à compter du 26 mars 2025 ;
- Vu** la circulaire du 4 décembre 2013 du ministre de l'économie et des finances et du ministre délégué chargé du budget désignant le préfet de région comme responsable de budget opérationnel de programme pour les services territoriaux placés sous son autorité ;
- Vu** la circulaire du Premier ministre du 27 février 2017 relative à la gouvernance locale de la politique immobilière de l'État ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales :

ARRÊTE

Article 1 : il est donné délégation de signature à Mme Hélène INSEL, rectrice de la région académique de Bretagne, rectrice de l'académie de Rennes, en qualité de responsable de budget opérationnel de programme (RBOP) délégué des programmes suivants :

- 163 « Jeunesse et vie associative »
- 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires »
- 219 « Sport »

à l'effet de :

- recevoir les crédits et autorisations d'emploi des programmes précités
- mettre les crédits et autorisations d'emploi reçus à la disposition des responsables d'unités opérationnelles (RUO)
- procéder à des ré-allocations en cours d'exercice budgétaire.

Article 2 : il est donné délégation de signature à Mme Hélène INSEL pour prescrire l'exécution des recettes et des dépenses imputées sur les programmes suivants :

- 139 « Enseignement privé du premier et du second degrés »
- 140 « Enseignement scolaire public du premier degré »
- 141 « Enseignement scolaire public du second degré »
- 150 « Formations supérieures et recherche universitaire »
- 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale »
- 230 « Vie de l'élève »
- 231 « Vie étudiante ».

La délégation accordée porte sur la constatation des droits et des obligations, la liquidation des recettes et l'émission des ordres de recouvrer ainsi que sur l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement des dépenses.

Article 3 : il est donné délégation de signature à Mme Hélène INSEL pour prescrire l'exécution des recettes et des dépenses imputées sur les programmes suivants, le cas échéant sous le contrôle des responsables d'unités opérationnelles (RUO) concernés :

- 129 « Coordination du travail gouvernemental »
- 163 « Jeunesse et vie associative »
- 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires »
- 219 « Sport »
- 348 « Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs »
- 349 « Transformation publique »
- 362 « Écologie »
- 363 « Compétitivité »
- 723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État ».

La délégation accordée porte sur la constatation des droits et des obligations, la liquidation des recettes et l'émission des ordres de recouvrer ainsi que sur l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement des dépenses.

Article 4 : Mme Hélène INSEL sollicitera l'accord du préfet de région avant l'engagement de toute dépense d'investissement (titre 5) consistant à regrouper, reloger ou densifier des services ou à remettre à neuf complètement un bâtiment existant avec modification structurelle (démolition/reconstruction ou rénovation).

Article 5 : délégation est donnée à Mme Hélène INSEL à l'effet de signer tous les actes dévolus au pouvoir adjudicateur par le code de la commande publique qui répondent à des besoins spécifiques aux métiers de son service.

Article 6 : sont réservées à la signature du préfet de région :

- les conventions passées avec la région ou ses établissements publics en application de l'article 59 du décret du 29 avril 2004 susvisé
- la saisine du ministre compétent suite au refus de visa de l'autorité chargée du contrôle financier
- les lettres informant l'autorité chargée du contrôle financier des motifs de la décision de ne pas se conformer à l'avis qu'elle a donné
- les décisions de passer outre aux avis défavorables du contrôleur financier local en matière d'aménagement des dépenses
- la réquisition du comptable public.

Article 7 : en application de l'article 38 du décret du 29 avril 2004 susvisé, Mme Hélène INSEL peut déléguer sa signature aux agents de son service par une décision qui sera transmise au secrétaire général pour les affaires régionales et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Article 8 : des comptes rendus d'utilisation des crédits des programmes budgétaires figurant à l'article 3 seront adressés en cours d'année au secrétaire général pour les affaires régionales. Tout projet de modification substantielle de la programmation initiale de ces mêmes crédits sera communiqué au secrétaire général pour les affaires régionales.

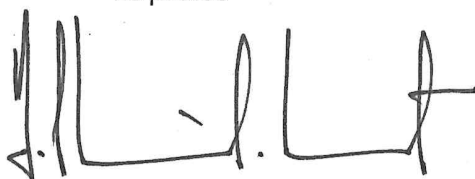
Article 9 : l'arrêté préfectoral du 24 mars 2025 portant délégation de signature financière et du pouvoir adjudicateur à Mme Hélène INSEL, rectrice de la région académique de Bretagne, rectrice de l'académie de Rennes, est abrogé.

Article 10 : le présent arrêté entre en vigueur à compter de sa publication.

Article 11 : la rectrice de la région académique de Bretagne, rectrice de l'académie de Rennes et le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Bretagne sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au directeur régional des finances publiques et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Rennes, le **29 AOUT 2025**

Le préfet



Amaury de SAINT-QUENTIN

préfecture de région

R53-2025-09-01-00007

2025 09 01 subdél; DIDI



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale des douanes
et droits indirects

DIRECTION GENERALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS
DIRECTION INTERREGIONALE de
BRETAGNE - PAYS DE LA LOIRE
7 Place du Général MELLINET
CS 78410
44184 NANTES CEDEX

Nantes, le 01/09/2025

Décision 2025/30 du directeur interrégional des douanes
de Bretagne- Pays de la Loire portant délégation de signature
dans les domaines gracieux et contentieux
en matière de contributions indirectes ainsi que
pour les transactions en matière de douane et d'argent liquide

Vu les III et V de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts ;

Vu les articles 214 et 215 de l'annexe IV au code générale des impôts ;


Vu le Décret 2022-467 du 31 mars 2022 relatif à l'exercice du droit de transaction par l'administration des douanes

Article 1^{er} - Les directeurs régionaux des douanes et droits indirects ou les agents chargés de leur interim, dont les noms suivent, bénéficient de la délégation automatique du directeur interrégional des douanes de Bretagne -Pays de la Loire. Ils peuvent subdéléguer cette signature aux agents placés sous leur autorité dans les conditions précisées par le 2. du I de l'article 215 de l'annexe IV au code général des impôts en matière de contributions indirectes du 31 mars 2022 et en application de l'article 3 du décret n° 2022-467 du 31 mars 2022 relatif à l'exercice du droit de transaction par l'administration susvisé en matière de transaction douanière.

Nom Prénom	Siège de la direction régionale
M. Yann TANGUY	DR Bretagne
Mme Annabelle GUILLONNEAU	DR Pays de la Loire

Article 2 – La présente liste nominative est publiée au recueil des actes administratifs du département du siège de la direction interrégionale et au recueil des actes administratifs de chacun des départements du siège des directions régionales concernées.

Pr Le directeur interrégional des douanes
de Bretagne - Pays de la Loire

par ce document, sans objet

Claude Le COZ

Sylvie Van Driel

RECTORAT

R53-2025-08-29-00003

arrêté portant délégation financière aux
responsables des services du rectorat

**Arrêté portant délégation de signature
aux responsables des services du rectorat de l'académie de Rennes**

**La Rectrice de la région académique Bretagne,
Rectrice de l'académie de Rennes**

- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, et notamment son article 38 ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relative à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret du 10 octobre 2024 portant nomination de monsieur Amaury de Saint-Quentin en qualité de préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et sécurité ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;
- Vu le décret du 12 mars 2025 portant nomination de madame Hélène Insel en qualité de rectrice de la région académique Bretagne, rectrice de l'académie de Rennes ;
- Vu l'arrêté du 24 décembre 2021 portant nomination de madame Marine Lamotte d'Incamps dans l'emploi de secrétaire générale de la région académique Bretagne, secrétaire générale de l'académie de Rennes ;
- Vu l'arrêté du 16 août 2022 portant renouvellement de monsieur Vincent Larzul dans l'emploi de secrétaire général adjoint de l'académie de Rennes ;
- Vu l'arrêté du 1^{er} mars 2024 portant nomination de madame Charlotte Ciubucciu dans l'emploi de secrétaire générale adjointe de l'académie de Rennes, directrice des ressources humaines ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 1/2025/Rectorat/DSG du 24 mars 2025 portant délégation de signature à madame Hélène Insel, rectrice de la région académique de Bretagne, rectrice de l'académie de Rennes ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2025/Rectorat/DSF-marchés du 24 mars 2025 portant délégation de signature financière et du pouvoir adjudicateur à madame Hélène Insel, rectrice de la région académique Bretagne, rectrice de l'académie de Rennes ;
- Vu l'arrêté du 29 août 2025 portant rattachement du service académique mutualisé de l'action sociale au service académique d'appui et de prévention aux personnels ;

ARRETE

Article 1^{er} : Délégation est donnée, à effet de signer les marchés de l'Etat soumis à procédure adaptée avec mise en concurrence et publicité (article L2123-1 du code de la commande publique) ainsi que l'ensemble des actes désignés à l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral susvisé n° 2025/Rectorat/DSF-marchés du 24 mars 2025, à :

- madame Lamotte d'Incamps, secrétaire générale de la région académique Bretagne, secrétaire générale de l'académie de Rennes ;
- monsieur Vincent Larzul, secrétaire général adjoint, en charge du pôle organisation scolaire ;
- madame Charlotte Ciubucciu, secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines ;
- monsieur Abdelwahed Maliki, chef de la division des affaires financières et chef du service régional académique des achats (jusqu'au 14 septembre 2025) ;
- madame Nadège Darboux, chef de la division régionale de l'immobilier de l'Etat ;
- madame Fanny Verdon, adjointe au chef du service régional académique des achats ;
- madame Annaïka Cujard, adjointe au chef de la division des affaires financières.

La signature des marchés soumis à procédure formalisée avec mise en concurrence et publicité (article L2124-1 du code de la commande publique) est réservée à ces mêmes personnes.

Article 2 : Délégation est donnée aux agents mentionnés à l'article 1^{er} du présent arrêté à effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, les actes concernant les contrats et conventions à portée financière imputés sur les budgets des ministères cités par les arrêtés préfectoraux susvisés et dans le respect des compétences déléguées par l'arrêté préfectoral n° 2025/Rectorat/DSF-marchés du 24 mars 2025 portant délégation de signature financière.

Article 3 : Délégation est donnée aux agents mentionnés à l'annexe 1 du présent arrêté :

- afin de procéder à la validation électronique, dans le progiciel comptable intégré CHORUS Formulaire et/ou dans les applications CHORUS DT, Saxo, Imagin, Anagram, Agebnet et Osiris, des actes concernant les demandes d'achat, demande d'engagement juridique hors marchés, les demandes de subventions, les demandes de titre de perception ;
- afin de signer les pièces justificatives correspondantes excepté les contrats et conventions à portée financière;
- afin de certifier le service fait et procéder aux ordres de payer ;

dans la limite de leurs attributions et compétences, imputés sur les budgets des ministères cités ci-dessus et dans le respect des compétences déléguées par l'arrêté préfectoral du 24 mars 2025 portant délégation de signature financière.

Article 4 : Délégation est donnée aux agents mentionnés à l'annexe 2 du présent arrêté :

- afin de procéder à la validation dans l'application PLACE des actes de transfert vers l'application Chorus ;
- afin de procéder à la validation électronique, dans le progiciel comptable intégré CHORUS Formulaire, des actes concernant les demandes d'engagement juridique de marchés ayant été transféré initialement de l'application PLACE vers l'application CHORUS ;
- afin de signer les pièces justificatives correspondantes excepté les contrats et conventions à portée financière;

dans la limite de leurs attributions et compétences, imputés sur les budgets des ministères cités par les arrêtés préfectoraux susvisés et dans le respect des compétences déléguées par l'arrêté préfectoral du 24 mars 2025 portant délégation de signature financière.

Article 5 : Délégation est donnée à effet de procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses à savoir l'engagement, la liquidation et le mandatement sur les titres 2 des budgets des ministères cités ci-dessus et dans le respect des compétences déléguées par les arrêtés préfectoraux précités aux agents suivants :

- monsieur Abdelwahed Maliki (jusqu'au 14 septembre 2025)
- madame Carole Rio ;
- madame Hélène Esnault ;
- madame Annaïka Cujard.

Article 6 : Délégation est donnée à effet de signer l'ensemble des pièces justificatives non dématérialisées accompagnant le transfert mensuel de la paye à :

Division des affaires financières (DAF)

Monsieur Abdelwahed Maliki (jusqu'au 14 septembre 2025)
Madame Carole Rio
Madame Hélène Esnault
Madame Annaïka Cujard

Division des personnels enseignants (DPE)

Madame Camille Gapihan	Madame Véronique Sourdin
	Madame Stéphanie Portier
Monsieur Philippe Grigoli	Madame Flavie Canet
Monsieur Olivier Rebours	Madame Yolande Chesnin
Madame Elodie Rivalin	Madame Anne-France Persehaie
Madame Béatrice Hervo	Madame Tiphaine Scordia
Madame Barbara Le Gourvellec	Madame Florence Charrier
Madame Sylvie Lucas	Madame Annette Brasseur

Division des établissements de l'enseignement privé (DEEP)

Madame Gaëlle Hervé	Madame Laurence Bryone
Madame Chrystèle Dréano	Madame Patricia Bodivit
Madame Anne Guillemot	Madame Annie Palmas

Madame Chantal David	Madame Christèle Hulin
Madame Annabelle Proust Granger	Monsieur Eric Ambert
Madame Fanny Le Roy	
Madame Fabienne Lefeuvre	Madame Hélène Guillaume
Madame Fanny Stéphan	Madame Muriel Prouff
Madame Pauline Moutoucoumaro	Madame Muriel Le Squin
Monsieur Antony Javaudin	

Division des personnels administratifs, techniques et d'encadrement (DIPATE)

Monsieur Joseph Buan	
Madame Adeline Visdeloup	Madame Pascale Mesnard
Madame Fanny Thomas	Madame Patricia Toffel
Madame Amélie Guillemot	Madame Emmanuelle George
Madame Isabelle Goupil	Monsieur Emmanuel Lebret

Division des accompagnants élèves (DAE)

Madame Dominique Pauvert	Monsieur Marc Godfroid
Madame Véronique André	

Division des retraites et des accidents du travail (DRAT)

Monsieur Vincent Blin
Madame Sylvaine Lefeuvre

Division des examens et concours (DEC)

Monsieur Eric Gelineau-Asseyay	Monsieur Loïg Givord
--------------------------------	----------------------

Ecole académique de la formation continue (EAFC)

Madame Camille Dappoigny	Madame Sonia Caudal
Monsieur Cédric Barouk	Madame Aline Lecamus

Premier Degré (EPP/AGAPE) :

Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Côtes d'Armor (DSDEN 22)

Madame Isabelle Le Bot

Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Finistère (DSDEN 29)

Monsieur Christophe Cloarec	Monsieur Gauthier Auclair
Madame Gwendoline Le Bris	

Direction des services départementaux de l'éducation nationale d'Ille-et-Vilaine (DSDEN 35)

Madame Aurélie Lemyre	Madame Stéphanie Marchand
Madame Floriane Dubus	

Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Morbihan (DSDEN 56)

Madame Estelle Olivo	Madame Séverine Poulmarch
----------------------	---------------------------

Article 7 : Délégation est donnée à :

- madame Lamotte d'Incamps, , secrétaire générale de la région académique Bretagne, secrétaire générale de l'académie de Rennes ;
- monsieur Vincent Larzul, secrétaire général adjoint, en charge du pôle organisation scolaire ;
- madame Charlotte Ciubucciu, secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines ;

à effet de signer les actes relevant des articles 1, 2 et 3 de l'arrêté préfectoral n° 1/2025/Rectorat/DSG du 24 mars 2025 susvisé.

Délégation est donnée à madame Marie Garreau, cheffe de la division de la vie des établissements et à madame Thérèse Régnault, cheffe du bureau DIVE 1, à effet :

- de recevoir les actes visés à l'article R421-54, du code de l'éducation, lesquels deviennent exécutoires 15 jours après leur transmission à l'autorité académique ;
- d'assurer le contrôle de légalité de ces actes ;
- de signer les arrêtés de désaffectation des biens meubles et immeubles des lycées.

Article 8 : La secrétaire générale de l'académie de Rennes est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Bretagne.

Fait à Rennes, le 29 août 2025

La Rectrice,

Hélène INSEL

Annexe n° 1

Liste des agents recevant délégation en vertu de l'article 3 de l'arrêté portant subdélégation en matière d'ordonnancement secondaire

Service	Agents
DSDEN 22 - DIAGE	Erwan Nicolazic, Morgane Charrel-Martin, Florence Turmel, Marie Anneix, Marilyn Carro
SAFD	Erwan Nicolazic, Morgane Charrel-Martin, Florence Turmel
DSDEN 22 – Division du 1er degré (recettes)	Erwan Nicolazic, Isabelle Le Bot
DSDEN 29 – DAGE	Benoît Monnet, Laurence Gouelibou-Martin, Stéphane Burel
SAB (Agebnet)	Benoît Monnet, Laurence Gouelibou-Martin, Hassan Maachou
DSDEN 29 – Division du 1er degré (recettes)	Benoît Monnet, Christophe Cloarec, Gwendoline Le Bris, Gauthier Auclair
DSDEN 35 –fonctionnement	Marc Teulier, Pascale Beulze, Marie-Pierre Lebossé, Karine Legeard, Aude Le Guillou
DSDEN 35 – Division du 1er degré (recettes)	Pascale Beulze, Aurélie Lemyre, Floriane Dubus, Stéphanie Marchand
DSDEN 56 – DAGE	Stéphane Charpentier, Xavier Pocheveux, Aurélie Lamour
DSDEN 56 – Division du 1er degré (recettes)	Stéphane Charpentier, Estelle Olivo, Séverine Poulmarch
DEC et Dans le cadre d'IMAGIN (transfert des données vers Chorus) uniquement :	Eric Gelineau-Asseray, Loïg Givord et Virginie Eude, Rose Galiche, Evelyne Marquet
DAGE	Erwan Hulin, Nolwenn Bozec, Jean-Yves Galland, Patrick Nicolas
EAFC	Camille Dappoigny, Cédric Barouk, Sonia Caudal, Aline Lecamus
DSII	Rozenn Gibon, Khadim Mbengue
DRAT (dont ANAGRAM)	Vincent Blin, Sylvaine Lefeuvre, Guylène Briand, Isabelle Blin, Cindy Guihard
DRANE	Christine Bac, Hughes Labarthe, Anne-Cécile Gachet
DRIE	Nadège Darboux, Christophe Lépine, David Douaud, Lorène Beauplet, Mathieu Bernollin
DIPATE	Joseph Buan, Fanny Thomas, Adeline Visdeloup, Isabelle Goupil, Amélie Guillemot
DAE	Dominique Pauvert, Marc Godfroid
DEEP	Gaëlle Hervé, Laurence Bryone, Fabienne Lefeuvre, Fanny Stéphan, Chrystèle Dréano, Anne Guillemot, Annabelle Proust-Granger, Chantal David, Antony Javaudin, Pauline Moutoucoumaro
DPE	Camille Gapihan, Elodie Rivalin, Olivier Rebours, Béatrice Hervo, Véronique Sourdin, Philippe Grigoli, Sylvie Lucas
DIVE	Marie Garreau, Thérèse Régnauld, Emeline Sorlin, Ida Pierre-Duplessix, Clémence Berthelot, Vincent Roux
DRAJES (dont OSIRIS)	Marianne Beseme, Glen Le Noac'h, Fabrice Daumas, Yannick Merlin
DRARI	Vincent Fertey, Ludovic Lhomme
DRAREIC	Laurence Emile-Besse, Véronique Marjou
DRAEAC	David Guillerme, Héloïse Carré-Guillery
DAJ	Manuel Le Fouler, Simon Moriceau
SAPAP- bureau de l'action sociale (saxo uniquement)	Stéphanie Rayon-Desmares, Bénédicte Pivault, Hervé Juiff, Stéphanie Chapput, Isabelle Renier
DAF	Abdelwahed Maliki (jusqu'au 14 septembre 2025), Annaïka Cujard, Carole Rio, Hélène Esnault, Noura Kachouani

Annexe n° 2

Liste des agents recevant délégation en vertu de l'article 4 de l'arrêté portant subdélégation en matière d'ordonnancement secondaire

Service	Agents
Service régional académique des achats (SR2A)	Monsieur Abdelwahed Maliki (jusqu'au 14 septembre 2025)
	Madame Fanny Verdon
	Madame Nadège Viard
	Monsieur Thierry Collen
Division régionale de l'immobilier de l'Etat (DRIE)	Madame Nadège Darboux
	Monsieur Christophe Lépine
	Monsieur Mathieu Bernollin
	Monsieur David Douaud
	Madame Annie Caillabet
	Madame Lorène Beauplet
	Madame Maëlle Ramagé

RECTORAT

R53-2025-08-29-00004

arrêté portant rattachement du service
mutualisé de l'action sociale au SAPAP

Arrêté portant rattachement du service académique mutualisé de l'action sociale au service académique de prévention et d'appui aux personnels

**La Rectrice de la région académique Bretagne,
Rectrice de l'académie de Rennes**

- Vu le code de l'éducation, notamment les articles R222-19 et suivants et R222-36-1 et suivants ;
- Vu le décret n° 2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'Etat ;
- Vu le décret du 12 mars 2025 portant nomination de madame Hélène Insel en qualité de rectrice de la région académique Bretagne, rectrice de l'académie de Rennes ;
- Vu l'arrêté du 2 mai 2012 portant création du service académique mutualisé de l'action sociale ;
- Vu l'arrêté du 26 mars 2025 portant délégation de signature pour le fonctionnement du service académique de l'action sociale ;
- Vu l'avis du comité social d'administration spécial académique réuni le 25 mars 2025 ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'arrêté du 2 mai 2012 portant création du service académique mutualisé de l'action sociale de l'académie de Rennes est abrogé.

Article 2 : Le service académique de l'action sociale est rattaché au service académique d'appui et de prévention de l'académie de Rennes sous la forme d'un bureau de l'action sociale. Localisé dans les locaux du Rectorat à Rennes, ce bureau a compétence en matière d'organisation et de gestion des prestations d'action sociale pour l'ensemble de l'académie.

Article 3 : L'arrêté du 26 mars 2025 portant délégation de signature pour le fonctionnement du service académique de l'action sociale est abrogé.

Article 4 : La secrétaire générale de la région académique Bretagne, secrétaire générale de l'académie de Rennes est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Bretagne.

Fait à Rennes, le 29 août 2025


La Rectrice,
Hélène INSEL

RECTORAT

R53-2025-09-01-00003

arrêté portant subdélégation de la Secrétaire
générale d'académie en matière de recrutement
et de gestion des personnels

**Arrêté portant subdélégation de signature de la secrétaire générale de la région académique Bretagne,
secrétaire générale de l'académie de Rennes, en matière de recrutement et de gestion des personnels**

**La Secrétaire générale de la région académique Bretagne,
Secrétaire générale de l'académie de Rennes**

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article D222-20 ;
- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;
- Vu le décret du 12 mars 2025 portant nomination de madame Hélène Insel en qualité de rectrice de la région académique Bretagne, rectrice de l'académie de Rennes ;
- Vu l'arrêté du 24 décembre 2021 portant nomination de madame Marine Lamotte d'Incamps dans l'emploi de secrétaire générale de la région académique Bretagne, secrétaire générale de l'académie de Rennes ;
- Vu l'arrêté du 1^{er} mars 2024 portant nomination de madame Charlotte Ciubucciu dans l'emploi de secrétaire générale adjointe de l'académie de Rennes, directrice des ressources humaines ;
- Vu l'arrêté du 23 juillet 2024 portant nomination de monsieur Benoit Piquot dans l'emploi de directeur des ressources humaines adjoint de l'académie de Rennes ;
- Vu l'arrêté rectoral du 29 août 2025 portant délégation de signature aux responsables des services du rectorat ;

ARRETE

Article 1^{er} : Subdélégation est donnée à monsieur Benoit Piquot, directeur des ressources humaines adjoint de l'académie de Rennes, à l'effet de signer tous les actes, arrêtés, courriers et décisions relatifs au recrutement et à la gestion des personnels relevant des ministres chargés de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, de la Jeunesse, de la Vie associative, de l'Engagement civique et des Sports.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de madame Camille Gapihan, cheffe de la division des personnels enseignants, subdélégation est donnée, à l'effet de signer tous les actes, arrêtés, courriers et décisions relatifs au recrutement et à la gestion des personnels relevant des ministres chargés de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, de la Jeunesse, de la Vie associative, de l'Engagement civique et des Sports, dans la limite de leurs attributions et compétences, à :

- madame Stéphanie Portier, adjointe à la cheffe de la division des personnels enseignants ;
- madame Véronique Sourdin, adjointe à la cheffe de la division des personnels enseignants ;

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Stéphanie Portier et de madame Véronique Sourdin, subdélégation est donnée, à l'effet de signer tous les actes, arrêtés, courriers et décisions relatifs au recrutement et à la gestion des personnels relevant des ministres chargés de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, de la Jeunesse, de la Vie associative, de l'Engagement civique et des Sports, dans la limite de leurs attributions et compétences, à :

- Pour le bureau DPE 1 : monsieur Philippe Grigoli, chef de bureau ;
- Pour le bureau DPE 2 : monsieur Olivier Rebours, chef de bureau ;
- Pour le bureau DPE 3 : madame Elodie Rivalin, cheffe de bureau ;
- Pour le bureau DPE 4 : madame Béatrice Hervo, cheffe de bureau ;
- Pour le bureau DPE 5 : madame Barbara Le Gourvellec, cheffe de bureau ;
- Pour le bureau DPE 6 : madame Myriam Gasté, cheffe de bureau ;
- Pour le bureau DPE 7 : madame Sylvie Lucas, cheffe de bureau ;
- Pour le bureau DPE 8 : madame Gwenvred Delsart, cheffe de bureau.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de madame Gaëlle Hervé, cheffe de la division des établissements de l'enseignement privé, subdélégation est donnée, à l'effet de signer tous les actes, arrêtés, courriers et décisions relatifs au recrutement et à la gestion des personnels relevant des ministres chargés de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, de la Jeunesse, de la Vie associative, de l'Engagement civique et des Sports, dans la limite de ses attributions et compétences, à madame Laurence Bryone, adjointe au chef de la division des établissements de l'enseignement privé.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Joseph Buan, chef de la division des personnels administratifs, techniques et d'encadrement, subdélégation est donnée, à l'effet de signer tous les actes, arrêtés, courriers et décisions relatifs au recrutement et à la gestion des personnels relevant des ministres chargés de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, de la Jeunesse, de la Vie associative, de l'Engagement civique et des Sports, dans la limite de ses attributions et compétences, à madame Fanny Thomas, adjointe au chef de la division des personnels administratifs, techniques et d'encadrement.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Fanny Thomas, subdélégation est donnée, à l'effet de signer tous les actes, arrêtés, courriers et décisions relatifs au recrutement et à la gestion des personnels relevant des ministres chargés de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, de la Jeunesse, de la Vie associative, de l'Engagement civique et des Sports, dans la limite de leurs attributions et compétences, à :

- Pour le bureau DIPATE 1 : madame Adeline Visdeloup, cheffe de bureau ;
- Pour le bureau DIPATE 3 : madame Amélie Guillemot, cheffe de bureau ;
- Pour le bureau DIPATE 4 : madame Isabelle Goupil, cheffe de bureau ;
- Pour le pôle aide au pilotage et dossiers transversaux : à madame Séverine Blin, cheffe de pôle.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de madame Dominique Pauvert, cheffe de la division des accompagnants élèves, subdélégation est donnée, à l'effet de signer tous les actes, arrêtés, courriers et décisions relatifs au recrutement et à la gestion des personnels relevant des ministres chargés de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, de la Jeunesse, de la Vie associative, de l'Engagement civique et des Sports, dans la limite de ses attributions et compétences, à monsieur Marc Godfroid, adjoint à la cheffe de la division des accompagnants élèves.

Article 6 : La Secrétaire générale de l'académie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Bretagne.

Fait à Rennes, le 1^{er} septembre 2025

**La Secrétaire générale de la région académique Bretagne,
Secrétaire générale de l'académie de Rennes,**

Marine LAMOTTE D'INCAMPS

